

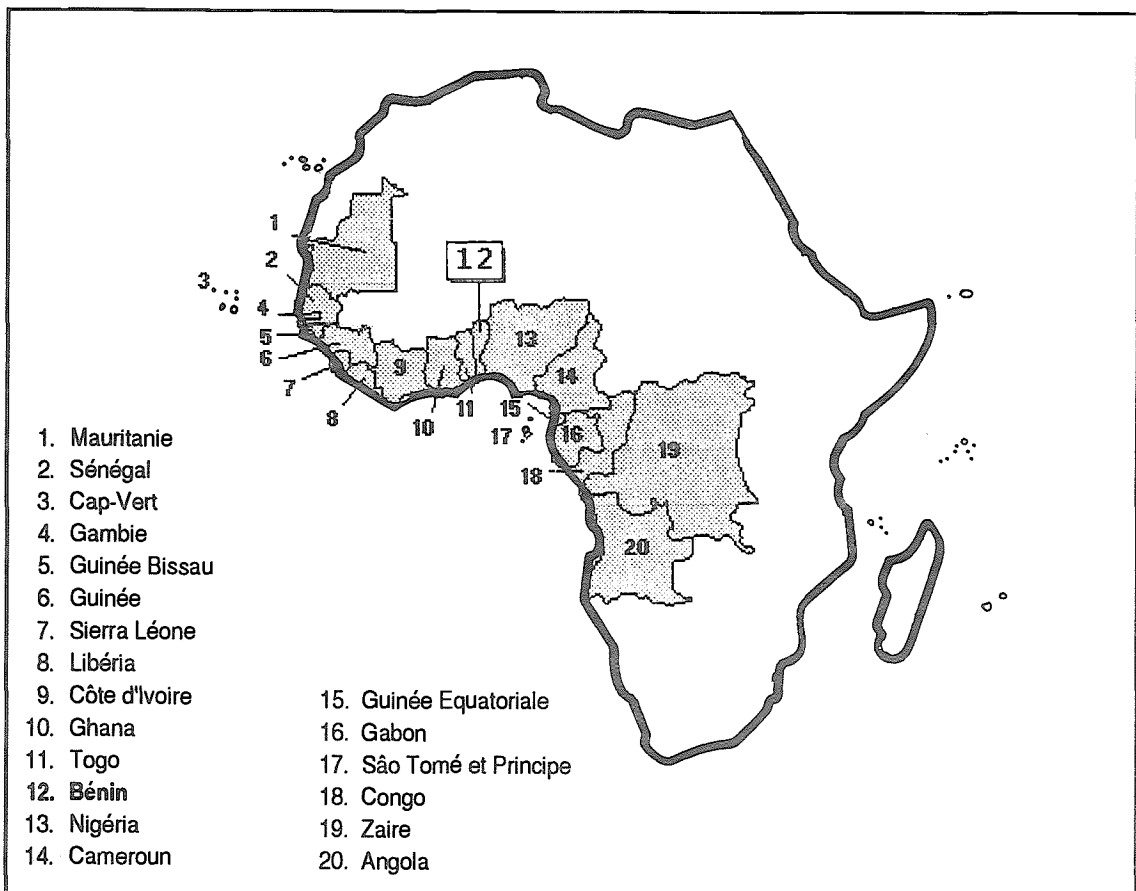
PROGRAMME POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES
PÊCHES ARTISANALES EN AFRIQUE DE L'OUEST

PROGRAMME DU DIPA

Rapport technique N° 54

juin 1994

La situation de la pêche artisanale
en Afrique de l'Ouest en 1993



DANIDA

DEPARTEMENT DE COOPERATION ET DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL DU DANEMARK



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Rapport technique N° 54

juin 1994

**La situation de la pêche artisanale
en Afrique de l'Ouest en 1993**

par

Benoît Horemans

Socio-Economiste, DIPA

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent, n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La référence bibliographique de ce document doit être donnée ainsi:

Horemans B.,- La situation de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest en 1993. Cotonou. 1994
Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 40 p. + annexes, DIPA/WP/54

Projet DIPA
FAO
B.P. 1369
Cotonou, République du Bénin

Télex: 5291 FOODAGRI

Fax: (229) 33.05.19

Tél: (229) 33.09.25

TABLE DES MATIERES

| | |
|-------------------------------------------------------------|-----------|
| INTRODUCTION | 1 |
| 1. LE CONTEXTE GENERAL | 3 |
| 1.1 Population | 3 |
| 1.2 Croissance économique | 4 |
| 1.3 Situation monétaire | 5 |
| 1.4 Le secteur des pêches | 6 |
| 2. L'EVOLUTION RECENTE DU SECTEUR DES PECHEES | 8 |
| 2.1 Tendances de la production halieutique | 8 |
| 2.2 Moyens de production | 12 |
| 2.3 Commerce des produits de la pêche | 14 |
| 2.4 Consommation des produits de la pêche | 17 |
| 3. LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT | 20 |
| 3.1 Les objectifs et les priorités | 20 |
| 3.2 Les politiques de développement | 21 |
| 3.3 Les institutions nationales de support au secteur | 23 |
| 3.3.1 Les institutions administratives | 23 |
| 3.3.2 Les institutions de recherche | 23 |
| 3.4 La législation des pêches | 24 |
| 3.5 Les politiques régionales en matière de pêche | 25 |
| 3.6 La planification du développement | 27 |
| 3.6.1 Les contraintes | 27 |
| 3.6.2 Les opportunités | 28 |
| 3.6.3 Le processus de planification | 29 |
| 3.7 L'aménagement des ressources halieutiques | 30 |
| 4. L'ASSISTANCE EXTERIEURE | 32 |
| 4.1 Les grandes orientations | 32 |
| 4.2 Les projets nationaux | 33 |
| 4.3 Les projets régionaux | 37 |
| 4.4 Des projets en attente de financement | 38 |
| Références bibliographiques | 39 |

Liste des figures

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. Croissance de la population urbaine et totale (1980-1991) | 4 |
| 2. Evolution du taux de change de quelques monnaies (1991-93) | 5 |
| 3. Captures nationales et étrangères dans la région du DIPA (1972-1991) | 8 |
| 4. Répartition des captures par espèces (1991) | 9 |
| 5. Evolution des captures de l'ex-URSS dans la zone COPACE ((1972-1992) | 10 |
| 6. Captures en eaux marines et continentales par les pays du DIPA (1970-1992) | 10 |
| 7. Répartition des captures de la pêche artisanale par pays (1992) | 11 |
| 8. Balance commerciale des produits de la mer en quantité (1970-1990) | 14 |
| 9. Circuit d'approvisionnement des produits de la mer (1990) | 16 |
| 10. Evolution de la consommation apparente par habitant (1970-1990) | 17 |
| 11. PNB par habitant (1992) | 20 |

Liste des tableaux

| | |
|----------------------------------------------------------------------|----|
| 1. Indicateurs de base (1990, 1992) | 3 |
| 2. PNB par habitant (1992) | 4 |
| 3. Caractéristiques géo-physiques par pays | 6 |
| 4. Potentiel estimé des eaux marines | 7 |
| 5. Composition des captures par groupe d'espèces (1991) | 8 |
| 6. Production de la pêche artisanale (1992) | 11 |
| 7. Pêcheurs artisanaux et embarcations par pays (1992) | 12 |
| 8. Balance commerciale des produits de la mer en valeur (1990) | 15 |
| 9. Consommation de poisson et part dans les protéines (1990) | 18 |
| 10. Dette totale en % du PNB (1991) | 20 |
| 11. APD par habitant et en % du PNB (1991) | 32 |

Liste des rapports techniques du DIPA

INTRODUCTION

En raison du volume d'informations disponibles et des publications de plus en plus nombreuses et spécialisées, il est apparu utile de mettre à la disposition de tous ceux qui interviennent à quelque niveau que ce soit dans le secteur des pêches artisanales en Afrique de l'Ouest un document de synthèse. C'est dans cet esprit qu'a été préparé et publié en 1993 le rapport technique N° 47 intitulé "La situation de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest". Le présent document en constitue la première mise à jour.

Cette révision est essentiellement basée sur les résultats des missions de terrain effectuées par le personnel du Programme, ainsi que sur les rapports annuels rédigés par les fonctionnaires de liaison du DIPA.

Les autres sources d'information sont le "Rapport sur le développement dans le monde 1993" publié par la Banque Mondiale, le "Rapport mondial sur le développement humain 1993" publié par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et les différentes bases de données sur les pêches de la FAO portant sur les débarquements (FISHDAB), les informations socio-économiques (FIPDATA) et l'aide publique au développement (FIPIS). Une liste des principales références est produite en annexe.

Il n'est évidemment pas possible de présenter l'ensemble des données disponibles sur le secteur de la pêche artisanale de vingt pays dans un document qui se veut tout d'abord un document de travail facile à lire et qui puisse être complété par le lecteur au fur et à mesure que de nouvelles données sont disponibles. C'est pourquoi la présentation des informations sous forme de diagrammes et de tableaux a été privilégiée.

La qualité des données statistiques en matière de pêche, et en particulier de pêche artisanale, a encore besoin d'être améliorée. Tout d'abord, en ce qui concerne l'évaluation des stocks, ainsi que les estimations des captures et de l'effort de pêche. Mais aussi pour ce qui est des informations socio-économiques: coûts et revenus, rémunération du capital et du travail, valeur ajoutée, etc.

Ainsi, par exemple, il n'y a pas de système statistique national pour la pêche artisanale au Zaïre, à Sao Tomé, au Congo, au Gabon, en Angola ou en Côte d'Ivoire. Et dans beaucoup d'autres pays, les informations ne sont que partielles. Dans certains cas, la dernière enquête-cadre remonte à plusieurs dizaines d'années.

Certaines données présentées ici ne sont disponibles dans aucune publication officielle. Il en est ainsi de l'estimation des captures de la pêche artisanale. En effet, les statistiques officielles communiquées par les pays et publiées par la FAO sont organisées selon les zones de pêche, les espèces et la nationalité du pavillon. Les estimations officielles des captures des sous-secteurs industriel et artisanal sont donc agrégées et publiées ainsi. Il en est de même de l'estimation des captures globales dans la région du DIPA que l'on ne trouvera pas ailleurs. En effet, cette région, qui s'étend de la Mauritanie à l'Angola, ne constitue pas en soi une division statistique de la FAO pour les pêches. La division statistique qui s'en approche le plus est la division 34 qui s'étend du détroit de Gibraltar au Zaïre. L'Angola, quant à lui, fait partie de la division 47. Il a donc été nécessaire de réorganiser les données pour donner l'image la plus fidèle possible de la pêche dans la région du Programme.

Tout ceci implique dès lors de la part de l'analyste une grande prudence dans l'interprétation des chiffres. Il s'agit plutôt d'en dégager les ordres de grandeur et les tendances.

Dans certains pays, on note cependant une amélioration de la situation. A Sao Tomé et Príncipe, l'assistance internationale fournit un appui au département des pêches dans le domaine de l'évaluation des ressources et de la mise en place d'un système statistique. En Guinée Bissau, la FAO exécute, sur financement du PNUD, un projet qui a permis la mise en place d'un système statistique efficace et peu coûteux. Sur ses propres fonds, la FAO débute également un projet dans ce domaine au Gabon.

Il est toutefois à craindre que la rigueur budgétaire qui frappe les gouvernements des pays de la région ne limite les moyens financiers et humains mis à la disposition des administrations des pêches. Ceci risque d'avoir un effet négatif sur la collecte, la compilation et l'analyse des données statistiques de la pêche artisanale.

Enfin, ce document étant conçu comme un outil de travail régulièrement mis à jour, le lecteur est invité à faire part de ses commentaires et suggestions qui permettront d'en améliorer les futures mises à jour.

1. LE CONTEXTE GENERAL

1.1 Population

La population de la région a atteint 210 millions d'habitants en 1992. Ceci est inférieur aux précédentes estimations en raison des résultats du recensement effectué au Nigéria en 1991. En effet, alors que l'on estimait couramment sa population à plus de 100 millions d'habitants, le recensement a révélé une population de 80,5 millions.

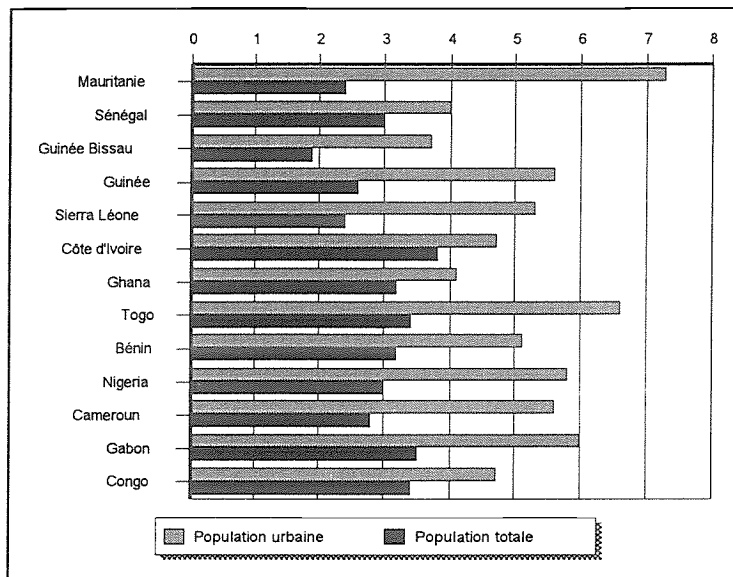
On compte 6 pays qui ont environ un million d'habitants ou moins: le Cap-Vert, la Gambie, la Guinée Bissau, la Guinée Equatoriale, le Gabon et Sao Tomé et Príncipe (tab. 1).

Tableau 1.- Indicateurs de base (1990, 1992)

| | Population en 1992 (en millions) | Espérance de vie à la naissance (années, 1992) | Analphabétisme des adultes (1990, en %) | Années de scolarité (1990, moyenne) | Taux annuel de croissance démographique (%) | |
|----------------------|----------------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------------|-----------|
| | | | | | 1960-1992 | 1991-2001 |
| Mauritanie | 2,08 | 47 | 66 | 0,3 | 2,4 | 2,8 |
| Sénégal | 7,84 | 48 | 62 | 0,8 | 2,8 | 2,7 |
| Cap-Vert | 0,38 | 67 | 34 | 2,2 | 2,1 | 2,8 |
| Gambie | 0,93 | 44 | 73 | 0,6 | 3,0 | 2,5 |
| Guinée Bissau | 1,02 | 39 | 64 | 0,3 | 1,9 | 2,1 |
| Guinée | 6,05 | 44 | 76 | 0,8 | 2,1 | 3,0 |
| Sierra Léone | 4,35 | 42 | 79 | 0,9 | 2,1 | 2,6 |
| Libéria | 2,71 | 55 | 61 | 2,0 | 3,0 | 3,2 |
| Côte d'Ivoire | 12,84 | 52 | 46 | 1,9 | 3,8 | 3,5 |
| Ghana | 15,82 | 55 | 40 | 3,5 | 2,7 | 2,9 |
| Togo | 3,90 | 54 | 57 | 1,6 | 2,8 | 3,1 |
| Bénin | 5,04 | 51 | 77 | 0,7 | 2,4 | 3,0 |
| Nigéria | 80,50 | 52 | 49 | 1,2 | 3,1 | 3,1 |
| Cameroun | 12,24 | 55 | 46 | 1,6 | 2,6 | 2,8 |
| Guinée Equatoriale | 0,44 | 47 | 50 | 0,8 | 1,2 | 2,5 |
| Gabon | 1,20 | 54 | 39 | 2,6 | 2,9 | 3,3 |
| Sao Tomé et Príncipe | 0,12 | 67 | 37 | 2,3 | 2,1 | 2,1 |
| Congo | 2,43 | 52 | 43 | 2,1 | 2,7 | 2,9 |
| Zaire | 39,79 | 52 | 28 | 1,6 | 3,0 | 3,1 |
| Angola | 9,73 | 46 | 58 | 1,5 | 2,2 | 3,5 |

Source: Pnud, 1993 et Banque Mondiale, 1993

Figure 1.- Croissance de la population (1980-1991)



Dans tous les pays, le taux de croissance de la population s'est fortement élevé ces dernières années. Il est presque partout supérieur à 2,5% par an et les prévisions sont de l'ordre de 3% et plus pour neuf pays de la région. Dans ces conditions la population de la région doublera en 25 ans, ce qui ne sera pas sans conséquence sur l'emploi et les besoins alimentaires.

Cette croissance est fortement déséquilibrée entre les zones rurales et urbaines (fig. 1). Ceci aura certainement un impact sur la structure de la demande de produits de la mer et sur le coût de distribution.

Tableau 2.- PNB par habitant (1992)

| | PNB par habitant US \$ 1992 | croissance annuelle moyenne (%) 1985-1992 |
|----------------------|-----------------------------|-------------------------------------------|
| Mauritanie | 530 | -0,1 |
| Sénégal | 780 | 0,3 |
| Cap Vert | 850 | 1,8 |
| Gambie | 390 | -1,8 |
| Guinée Bissau | 210 | 0,4 |
| Guinée | 510 | n.d. |
| Sierra Léone | 170 | n.d. |
| Libéria | n.d. | n.d. |
| Côte d'Ivoire | 670 | -5,7 |
| Ghana | 450 | -1,2 |
| Togo | 400 | -1,5 |
| Bénin | 410 | -1,5 |
| Nigeria | 320 | 3,4 |
| Cameroun | 820 | -6,7 |
| Guinée Equatoriale | 330 | -0,3 |
| Gabon | 4450 | -2,1 |
| Sao Tomé et Príncipe | 370 | -1,8 |
| Congo | 1030 | -3,0 |
| Zaire | 210 | -1,6 |
| Angola | n.d. | n.d. |

Source: PNUD, 1993

L'espérance de vie à la naissance est très faible et ne dépasse pas 55 ans en moyenne, à l'exception des pays insulaires que sont le Cap-Vert et Sao Tomé et Príncipe où elle atteint 67 ans. On note, en particulier, que l'espérance de vie est la plus faible dans les pays au nord du Libéria: moins de 50 ans.

Le nombre d'adultes analphabètes est important. Dans 11 pays ce taux est supérieur à 50%. De plus, dans 15 pays le nombre d'années de scolarité ne dépasse pas deux ans. Dans les autres, à l'exception du Ghana (3,5 ans), il est inférieur à 3 ans.

1.2 Croissance économique

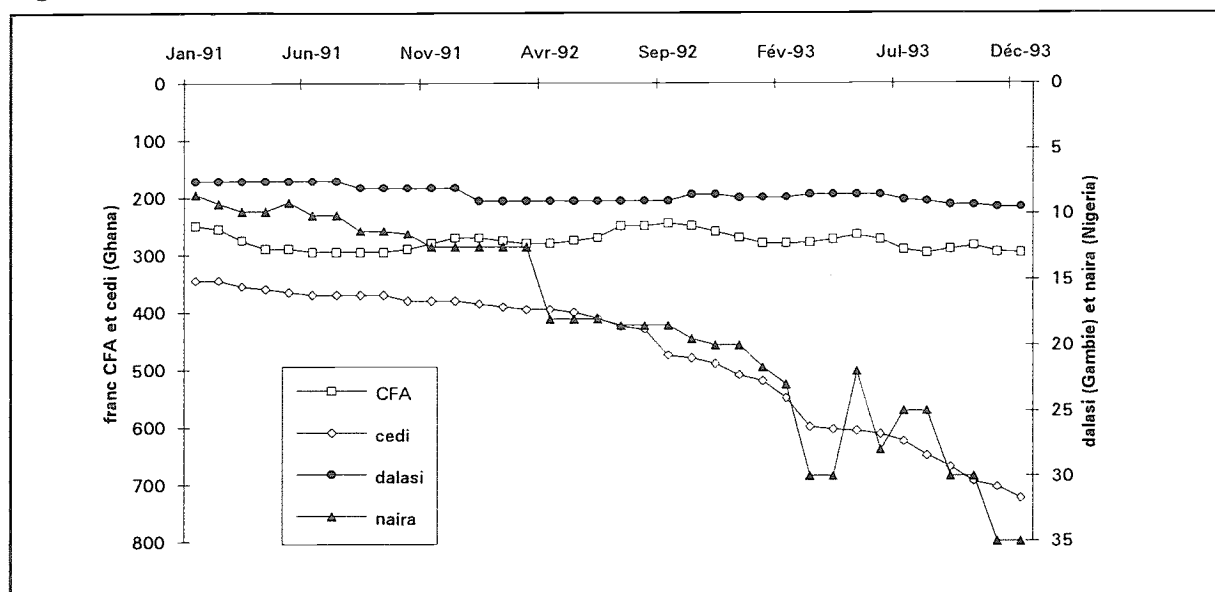
L'estimation du Produit Intérieur Brut (PIB) cumulé des pays de la région dépasse légèrement 100 milliards \$EU en 1990. A titre de comparaison, celui de la Thaïlande peuplée de 57 millions d'habitants, était estimé à 80 milliards \$EU.

A l'exception du Gabon, le PNB par habitant (tab. 2) reste faible. Entre 1985 et 1992, il n'a augmenté qu'au Nigéria, au Cap-Vert qui, lui, dépend fortement des revenus de ses travailleurs émigrés, et dans une moindre mesure au Sénégal et en Guinée Bissau. En tout état de cause avec un taux de croissance démographique supérieur au taux de croissance du PNB, tous les pays de la région ne cessent de s'appauvrir.

1.3 Situation monétaire

La situation monétaire du Ghana et du Nigéria est caractérisée par une dévaluation permanente de la monnaie (fig. 2). En 1993, la monnaie gambienne ainsi que le franc CFA¹ sont restés relativement stables par rapport au dollar américain.

Figure 2.- Evolution du taux de change de quelques monnaies (1991-1993)



Dans des pays dépendant fortement de l'étranger pour l'importation de biens de consommation, d'équipement et de matériel, cette situation se traduit directement dans les prix. Ainsi, on observait en 1991 une inflation très faible dans les pays de la zone franc: 0,9% au Bénin, 3,3% au Togo, 1,3% en Côte d'Ivoire, 2,1% au Sénégal, 0,7% au Cameroun. Dans certains pays on a même observé une baisse des prix: -0,5% au Congo, -2,6% au Gabon et -0,3% en Guinée Equatoriale.

En Guinée Bissau, pays qui espère entrer un jour dans la zone du franc CFA, l'inflation a atteint 85%. Dans les pays où les troubles sont importants l'inflation était galopante: 65% au Zaïre, ce qui n'a fait que s'aggraver depuis lors, 81% en Sierra Léone, 92% en Angola.

Dans une situation intermédiaire, on trouve le Cap-Vert (14,3%), la Mauritanie (9,8%), le Nigéria (17,2%), Sao Tomé et Príncipe (25%), la Gambie (11,4%), la Guinée (22,7%). Le Ghana a connu

¹ La zone CFA comprend, parmi les pays du DIPA, le Bénin, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, le Sénégal et le Togo.

en 1991 un taux d'inflation de 18,1% alors que le taux annuel moyen entre 1980 et 1990 avait été de 42,7%.

Une telle inflation a naturellement de lourdes conséquences sur le secteur de la pêche artisanale qui nécessite pour opérer des équipements et du matériel de pêche importés, ainsi que du carburant. Elle explique aussi la difficulté qu'ont de nombreux importateurs à renouveler leurs stocks. Ceci est également vrai pour les projets de développement qui ont mis en place des fonds de roulement alimentés par la vente en monnaie locale d'intrants importés.

1.4 Le secteur des pêches

Dans ce contexte, les ressources que procure le secteur des pêches ne peuvent être sous-estimées. Avec près de 10.000 km de côte et une Zone Economique Exclusive (ZEE) de 3,6 millions km², la région couverte par le DIPA représente 30% de l'ensemble du continent africain (tab. 3).

Tableau 3.- Caractéristiques géo-physiques par pays

| | Superficie (km ²) | Longueur de côte (km) | Plateau continental (km ²) | ZEE (km ²) | Eaux continentales (km ²) |
|----------------------|----------------------------------|-----------------------------|----------------------------------------------|---------------------------|---------------------------------------------|
| Mauritanie | 1.025.520 | 754 | 44.200 | 154.300 | n.d. |
| Sénégal | 196.720 | 531 | 31.600 | 205.700 | 1.000 |
| Cap Vert | 4.030 | 965 | 10.150 | 789.400 | 0 |
| Gambie | 11.300 | 80 | 3.900 | 19.500 | 80 |
| Guinée Bissau | 36.120 | 274 | 45.000 | 150.500 | n.d. |
| Guinée | 245.860 | 346 | 38.400 | 71.000 | 950 |
| Sierra Léone | 71.740 | 402 | 26.400 | 155.700 | 70 |
| Libéria | 111.370 | 579 | 19.600 | 229.700 | 800 |
| Côte d'Ivoire | 322.460 | 510 | 10.300 | 104.600 | 2.800 |
| Ghana | 238.540 | 539 | 20.900 | 218.100 | 8.660 |
| Togo | 56.790 | 56 | 1.200 | 2.100 | 300 |
| Bénin | 112.620 | 121 | 3.100 | 27.100 | 1.600 |
| Nigeria | 923.770 | 853 | 46.300 | 210.900 | 9.200 |
| Cameroun | 475.440 | 402 | 10.600 | 15.400 | 3.700 |
| Guinée Equatoriale | 28.050 | 296 | 14.710 | 283.200 | n.d. |
| Gabon | 267.670 | 885 | 46.000 | 213.600 | 10.000 |
| Sao Tomé et Príncipe | 960 | 210 | 1.459 | 160.000 | 0 |
| Congo | 342.000 | 169 | 8.900 | 24.700 | 1.000 |
| Zaire | 2.345.410 | 37 | 1.150 | 1.000 | 78.000 |
| Angola | 1.246.700 | 1.650 | 66.900 | 605.700 | 2.000 |
| Total | 8.063.070 | 9.659 | 450.769 | 3.642.200 | 120.160 |
| En % de l'Afrique | 29% | 25% | 29% | 30% | 30% |

Source: FAO, 1993

Les données concernant le **potentiel exploitable**, ou captures totales admissibles (CTA), ont besoin d'être mises à jour. Cependant, les estimations actuellement disponibles sont de 3,2 millions de tonnes par an pour l'ensemble de la région (tab. 4). Ces CTA sont réparties entre pélagiques et démersaux dans une proportion de 78% et 22% respectivement. On observe cependant une grande inégalité dans la distribution géographique des CTA. Ainsi, 50% des CTA sont concentrées entre la Mauritanie et la Sierra Léone et 20% en Angola. Ce sont donc environ 965.000 tonnes (30% des CTA totales) que se partagent les 12 autres pays de la région. Les pays dont le potentiel connu est le plus important sont la Mauritanie (550.000 t.), le Sénégal (358.000 t.), la Guinée Bissau (245.000 t.), le Ghana (291.000 t.), le Gabon (215.000 t.) et l'Angola (642.000 t.). On notera qu'à part le Sénégal et le Ghana, ces pays côtiers n'exploitent eux-mêmes qu'une faible partie de leurs ressources halieutiques.

Tableau 4.- Potentiel estimé des eaux marines (tonnes)

| | Pélagiques | Démersaux | Total |
|----------------------|------------|-----------|-----------|
| Mauritanie | 450.000 | 100.000 | 550.000 |
| Sénégal | 258.000 | 100.000 | 358.000 |
| Cap Vert | 35.000 | 6.300 | 41.300 |
| Gambie | 75.000 | 16.000 | 91.000 |
| Guinée Bissau | 180.000 | 65.000 | 245.000 |
| Guinée | 100.000 | 80.000 | 180.000 |
| Sierra Léone | 135.000 | 22.000 | 157.000 |
| Libéria | 35.000 | 9.000 | 44.000 |
| sous-total | 1.268.000 | 398.300 | 1.666.300 |
| Côte d'Ivoire | 51.000 | 11.500 | 62.500 |
| Ghana | 250.000 | 41.500 | 291.500 |
| Togo | 12.000 | 1.000 | 13.000 |
| Bénin | 13.800 | 2.800 | 16.600 |
| Nigéria | 80.000 | 40.000 | 120.000 |
| sous-total | 406.800 | 96.800 | 503.600 |
| Cameroun | 40.000 | 10.800 | 50.800 |
| Guinée Equatoriale | 38.000 | 3.000 | 41.000 |
| Gabon | 183.000 | 32.000 | 215.000 |
| Sao Tomé et Príncipe | 25.000 | 3.700 | 28.700 |
| Congo | 50.000 | 12.000 | 62.000 |
| Zaire | 15.000 | 3.700 | 18.700 |
| Angola | 500.000 | 142.000 | 642.000 |
| sous-total | 851.000 | 207.200 | 1.058.200 |
| Total | 2.525.800 | 702.300 | 3.228.100 |

Source: FAO, 1993

En termes économiques, le secteur de la pêche représente jusqu'à 11% du PIB en Mauritanie et 7% en Côte d'Ivoire, essentiellement pour ce qui est de ce dernier pays grâce au thon. Ainsi, en Mauritanie, le secteur de la pêche assure 50% des rentrées en devises et contribue pour 20% aux recettes de l'Etat. En Sierra Léone, il représentait 20% du PIB en 1987. Au Sénégal sa contribution au PIB du secteur primaire était de 11% en 1988. Dans les petits pays, comme la Gambie et Sao Tomé et Príncipe, il contribue pour 3 à 4% au PIB total. Au Cap-Vert, les produits de la mer, principalement thons et langoustes, constituent traditionnellement les premiers, et parmi les rares, produits d'exportation. Dans d'autres pays, la contribution du secteur au PIB total ne donne pas l'exacte mesure de son importance économique. C'est le cas, par exemple, au Ghana (1%) ou au Nigéria (0,5%).

2. L'EVOLUTION RECENTE DU SECTEUR DES PECHEES

2.1 Tendances de la production halieutique

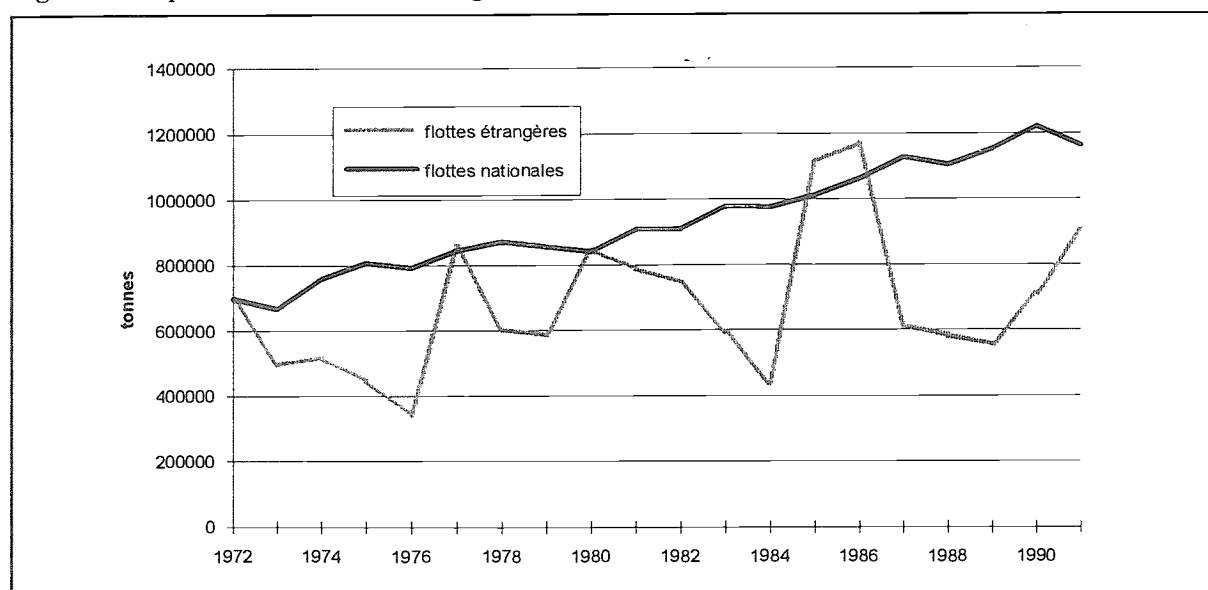
En 1991, les captures dans la zone du DIPA, en dehors de l'Angola qui a officiellement capturé 67.000 t., ont atteint 2.066.000 t. (tab. 5) Celles-ci se répartissaient à raison de 932.000 t. pour la pêche artisanale (45%), 230.000 t. pour la pêche industrielle des pays de la région (11%) et 904.000 t. pour la pêche industrielle étrangère pêchant sous licence (44%).

Tableau 5.- Composition des captures par groupe d'espèces (1991)

| | En tonnes | | | En % | | |
|-------------------|------------------|------------------|----------------|------------|------------|------------|
| | Total | DIPA | hors DIPA | Total | DIPA | hors DIPA |
| Démersaux | 333.315 | 234.608 | 98.707 | 16,1 | 20,2 | 10,9 |
| Petits Pélagiques | 927.713 | 608.769 | 318.944 | 44,9 | 52,4 | 35,3 |
| Semi-pélagiques | 169.965 | 39.571 | 130.394 | 8,2 | 3,4 | 14,4 |
| Grands Pélagiques | 351.924 | 57.118 | 294.806 | 17,0 | 4,9 | 32,6 |
| Divers poissons | 148.197 | 120.153 | 28.044 | 7,2 | 10,3 | 3,1 |
| Crustacés | 35.661 | 31.077 | 4.584 | 1,7 | 2,7 | 0,5 |
| Céphalopodes | 99.616 | 70.581 | 29.035 | 4,8 | 6,1 | 3,2 |
| Total | 2.066.391 | 1.161.877 | 904.514 | 100 | 100 | 100 |

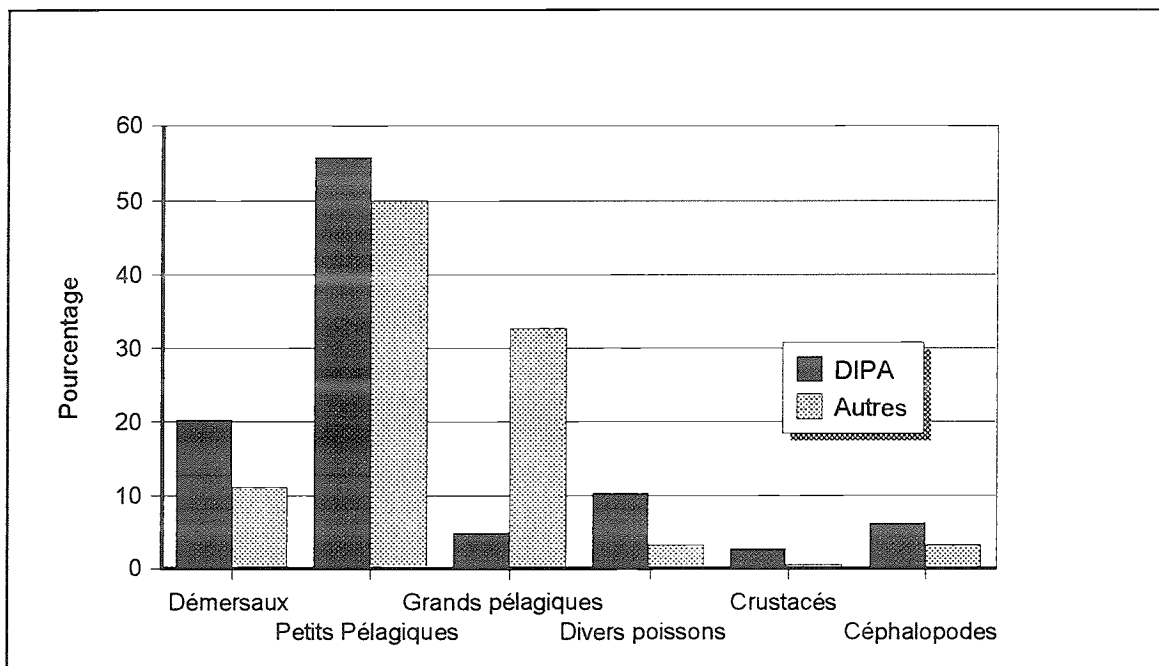
La grande partie des captures des flottes étrangères se répartissaient entre les flottes de l'ex-URSS (472.000 t.) et celles de la CEE (288.000 t.). Comme on peut l'observer cependant les captures de ces flottes étrangères ont fortement varié dans le passé d'une année à l'autre (fig. 3).

Figure 3.- Captures nationales et étrangères dans la région du DIPA (1972-1991)



La structure des captures par groupe d'espèces montre que près de 33% des captures des flottes étrangères sont constituées de grands pélagiques. Il s'agit essentiellement de thonidés capturés par l'Espagne et la France (77% des grands pélagiques capturés par les flottes étrangères). Quant aux petits et semi-pélagiques, 87% de ceux capturés par les flottes étrangères le sont par les pays de l'ex-URSS, en particulier la Russie et l'Ukraine et dans une moindre mesure la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie (fig. 4). Plus de 50% des captures des flottes africaines de la région sont constitués de petits pélagiques: sardinelles, sardines, anchois.

Figure 4.- Répartition des captures par espèce (1991)

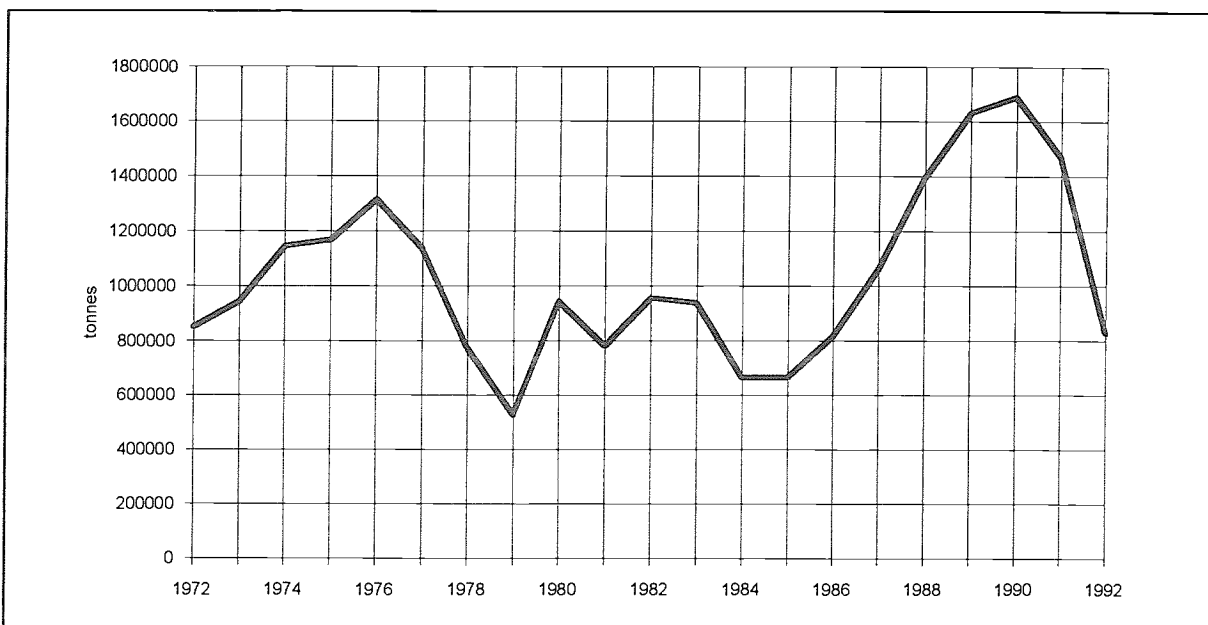


En 1992, les captures des flottes africaines de la région ont atteint 1.270.000 t., soit une progression de 9% par rapport à l'année précédente. Elles sont réparties entre pêche artisanale: 995.000 t. et pêche industrielle: 277.000 t. Comme on peut le constater, la progression des captures réalisées par les flottes des pays côtiers est constante et a doublé en 20 ans. .

Récemment, les captures des flottes étrangères ont fortement diminué en raison de l'arrêt de nombreuses unités des flottes de l'ex-URSS soumises dorénavant à des critères de rentabilité économique. Cette flotte qui pêchait encore dans l'ensemble de la zone COPACE, mais surtout dans le nord, 1.688.000 t. en 1990, a vu ses captures passer à 1.468.000 t. en 1991 et à 828.000 t. en 1992, ce qui représente une chute de 51% en deux ans (fig. 5). Plus de 80% des captures de cette flotte est composé de sardines, sardinelles, anchois et chinchards. La baisse d'activité de ces flottes étrangères a naturellement un effet négatif sur les recettes des pays côtiers.

Dans la zone nord du COPACE (Sahara Occidental, Canaries et Maroc), les captures ont été de l'ordre de 1.840.000 t. en 1991, soit 47% de la zone COPACE, ou encore 86% des captures de l'ensemble de la zone du DIPA.

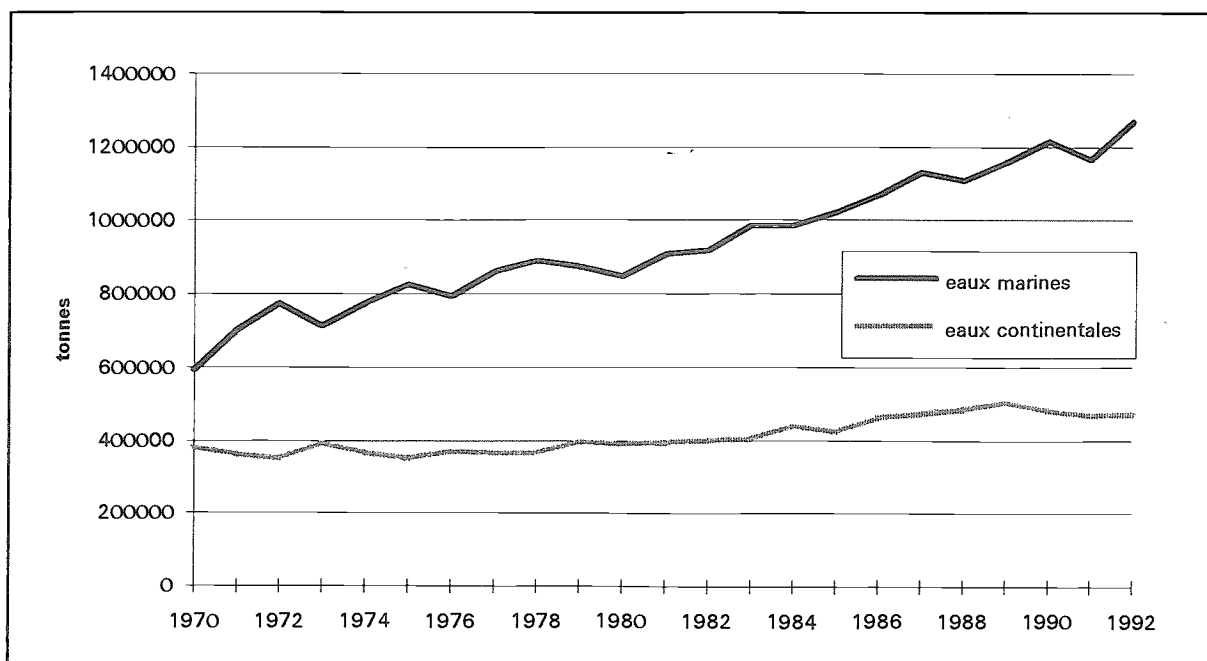
Figure 5.- Evolution des captures des flottes de l'ex-URSS dans la zone COPACE (1972-1992)



L'essentiel des captures, que ce soit des flottes nationales comme des flottes étrangères, est composé de petits pélagiques. A elles seules les sardinelles, ethmaloses et anchois représentent plus de 50% des captures. Le reste des captures des pays de la zone est composé en grande partie d'autres pélagiques (maquereau, mullet, barracuda, etc.), de thon et de céphalopodes. 71% des démersaux, y compris les céphalopodes, sont capturés par les pays africains de la zone.

Les captures provenant des **eaux continentales**, en croissance régulière elles aussi, sont estimées à 473.000 t. en 1991, soit 28% des captures nationales totales (fig. 6).

Figure 6.- Captures en eaux marines et continentales des pays de DIPA (1970-1992)



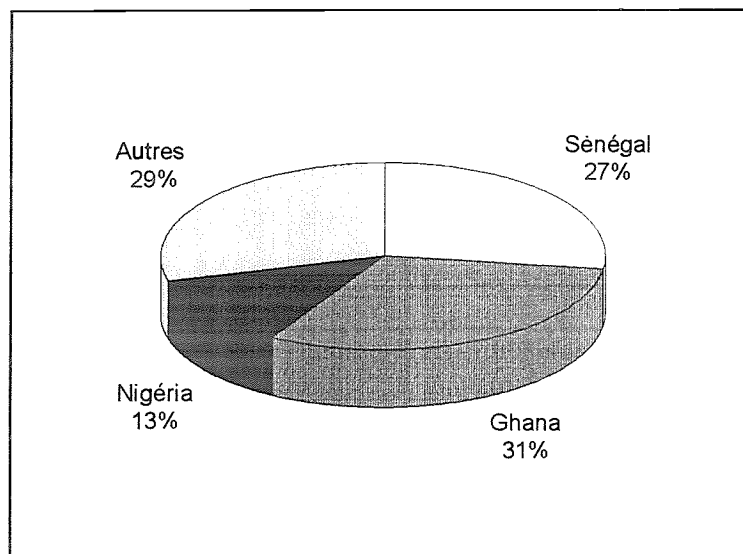
La répartition des captures de la pêche artisanale par pays indique la forte prédominance du Ghana, du Sénégal et du Nigéria qui à eux seuls représentent 70% des débarquements (tab. 6. et fig. 7).

Tableau 6.- Production de la pêche artisanale (estimations 1992)

| | |
|----------------------|----------------|
| Mauritanie | 15.000 |
| Sénégal | 273.500 |
| Cap Vert | 2.960 |
| Gambie | 14.000 |
| Guinée Bissau | 2.200 |
| Guinée | 51.300 |
| Sierra Léone | 47.500 |
| Libéria | 6.500 |
| Côte d'Ivoire | 48.000 |
| Ghana | 308.000 |
| Togo | 7.000 |
| Bénin | 6.940 |
| Nigéria | 125.000 |
| Cameroun | 35.000 |
| Guinée Equatoriale | 3.700 |
| Gabon | 14.000 |
| Sao Tomé et Principe | 2.100 |
| Congo | 8.700 |
| Zaïre | 3.800 |
| Angola | 20.000 |
| Total | 995.200 |

Source: Fonctionnaires de liaison DIPA

Figure 7.- Répartition des captures de la pêche artisanale par pays (1992)



En 1992 et pour la première fois, les captures de la flotte industrielle ont été supérieures à celles de la flotte artisanale au Cap-Vert. Cette situation ne s'est pas reproduite en 1993 en raison de la quasi paralysie de la flotte de pêche semi-industrielle.

En Sierra Léone, on peut comparer la chute des captures de la pêche industrielle (de 180.000 t. à la fin des années 80 à 60.000 t. en 1992) avec la stabilité de celles de la pêche artisanale (entre 45.000 et 50.000 t. ces dernières années).

Au Nigeria, on observe une nette baisse de l'activité des unités de pêche artisanale. Ceci est dû en grande partie à la dégradation de l'environnement économique.

Au Togo, la production de la pêche artisanale est en forte baisse ces dernières années: 9.750 t. en 1990, 8.865 t. en 1991, et 7.045 t. en 1992, soit une diminution de 28% en deux ans. On y observe que 97,5% de la production est constituée de petits pélagiques (anchois et sardinelles). La valeur totale au débarquement a cependant représenté 850 millions FCFA en 1992, en croissance de 9% par rapport à l'année précédente.

Le Ghana et la Côte d'Ivoire sont au centre de la zone de migration du thon. Ils ont cependant adopté chacun des stratégies d'exploitation différentes: le Ghana a capturé en 1991 sous son propre pavillon 54.000 t. de thonidés alors que la Côte d'Ivoire accorde des licences de pêche à des thoniers étrangers et principalement français.

En raison de la faible qualité des données statistiques et des fluctuations de prix pendant l'année, il est difficile d'avoir une idée exacte de la valeur des prises au débarquement. Afin de donner un ordre de grandeur, on peut néanmoins considérer que celle-ci doit avoisiner 1,5 milliards \$EU, dont 60% environ (900 millions \$EU) seraient le fait des flottes des pays côtiers de la région.

Il est vraisemblable que les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest ont des possibilités d'accroître leur part dans les prélèvements qui s'effectuent sur leurs côtes. Toutefois les prises se composent en grande partie d'espèces de faible valeur et étaient jusqu'à présent le fait de navires de pêche industrielle étrangers (ex-URSS). Ces ressources sont généralement en dehors du rayon d'action des flottes artisanales.

2.2 Moyens de production

Les estimations les plus récentes concernant les **pêcheurs artisans** travaillant à plein temps en mer sont de 530.000 dont la moitié seraient des Nigériens (tab. 7). En plus de ces professionnels, on trouve un grand nombre de pêcheurs à temps partiels. Ceux-ci sont estimés à 200.000 rien qu'au Nigéria.

Tableau 7.- Pêcheurs artisanaux et embarcations par pays (1992)

| | Pêcheurs | Embarcations | Motorisation (%) |
|----------------------|----------|--------------|------------------|
| Mauritanie | 4.850 | 750 | 88 |
| Sénégal | 35.000 | 4.500 | 90 |
| Cap Vert | 4.600 | 1.380 | 46 |
| Gambie | 1.800 | 430 | 90 |
| Guinée Bissau | 7.300 | 1.750 | 19 |
| Guinée | 9.000 | 2.600 | 48 |
| Sierra Léone | 14.700 | 5.560 | 10 |
| Libéria | 6.600 | 1.020 | 28 |
| Côte d'Ivoire | 20.000 | 5.000 | 18 |
| Ghana | 96.400 | 8.690 | 49 |
| Togo | 5.000 | 510 | 66 |
| Bénin | 3.200 | 655 | 54 |
| Nigéria | 272.000 | 87.000 | 21 |
| Cameroun | 18.000 | 5.400 | 37 |
| Guinée Equatoriale | 7.250 | 2.750 | 10 |
| Gabon | 5.000 | 1.000 | 87 |
| Sao Tomé et Príncipe | 2.300 | 1.685 | 40 |
| Congo | 1.500 | 535 | 37 |
| Zaire | 900 | 200 | 25 |
| Angola | 15.000 | 3.000 | 45 |
| Total | 530.400 | 134.415 | 28 |

Source: Fonctionnaire de liaison DIPA

Le phénomène migratoire est une caractéristique essentielle des pêcheries maritimes de la région. Ainsi, au Gabon les Togolais, Béninois et surtout Nigériens représentent près de 90% des pêcheurs en mer. Au Togo, 70-80% des pêcheurs sont étrangers, en Mauritanie 20%. Dans le département de Ndian au Cameroun 95% des pêcheurs sont nigériens. En Gambie, 50% des pêcheurs sont étrangers. Au Congo, il existe une communauté de 500 pêcheurs Popo du Bénin installés depuis le début des années 60. Ils représentent un tiers des pêcheurs en mer du pays. Par contre, ils sont généralement absents des pays insulaires (Cap-Vert, Sao Tomé et Príncipe, Guinée Equatoriale).

La situation des pêcheurs migrants est souvent précaire. On se souvient ainsi des expulsions qui ont eu lieu ces dernières années au Libéria, en Mauritanie, ou encore au Gabon.

On dénombre environ 135.000 embarcations artisanales, dont 87.000 (64%) au seul Nigéria. Celles-ci sont des pirogues, à l'exception notable du Cap-Vert où l'on trouve des barques en planche de 4 à 6 mètres, et des lanches de Mauritanie.

Traditionnellement ces embarcations ont été construites à partir de troncs d'arbre géants. Ces pirogues monoxyles étaient toutefois limitées par la longueur et le volume du tronc disponible. Elles ont progressivement évolué par la nécessité d'étendre leur rayon d'action et/ou en raison de l'adoption de nouvelles méthodes de pêche. Il en est ainsi des pirogues sénégalaises, construites en planche et utilisant la senne tournante. Elles mesurent de 14 à 20 mètres et ont une capacité de charge de 20 tonnes. Dans de nombreux pays de la région on trouve soit des pirogues monoxyles (Guinée Equatoriale, Sao Tomé et Príncipe, Congo, ...), soit des pirogues en planche (Guinée, Sierra Léone, ...) de dimension beaucoup plus modeste adaptée à une pêche moins intensive.

Les pirogues de type ghanéen utilisées sur une grande partie de la côte sont toujours des embarcations monoxyles pouvant atteindre 14 mètres de long et opérant des engins lourds et sophistiqués tels que les sennes tournantes et coulissantes, ou les filets à grandes mailles. Un problème qui commence à apparaître est la rareté du bois. D'où la nécessité de revoir dans un avenir assez proche la conception même de ces pirogues.

Le taux de **motorisation** moyen est faible (28%), mais ceci est dû à la faible motorisation au Nigéria en raison de son coût. Les moteurs hors-bord sont essentiellement de 8, 15 et 25 CV. La grande majorité est à essence. On note toutefois un accroissement des moteurs diesel notamment en Gambie et en Guinée Bissau. Dans ce dernier pays, la coopération suédoise fait des expérimentations avec le moteur Kubota "long-tail" importé d'Asie. Le Japon a également offert un lot de moteurs Yanmar qui ont rencontré un grand succès auprès des pêcheurs.

Les **engins de pêche** utilisés sont assez semblables d'un pays à l'autre: filets maillants, lignes à main, palangres, senne tournante, senne de plage, ou encore l'épervier utilisé par les petites pirogues monoxyles. Certains sont moins répandus. On trouve ainsi des barrages dans l'archipel des Bijagos (Guinée Bissau), des chaluts remorqués à pieds au Cameroun ou encore des filets fixes en Sierra Léone.

Le **coût d'investissement** dans une unité de pêche artisanale varie d'un pays à l'autre en fonction de la technologie utilisée. Cependant il est généralement très élevé. On observait ainsi à Cotonou que le coût d'une unité de pêche équipée à la senne tournante était de 15.000 \$EU. Au Cameroun, une unité de pêche artisanale non motorisée valait au minimum 900 \$EU, et le double si elle était équipée d'un moteur hors-bord. Au Sénégal, le coût d'investissement dans une pirogue glacière était de 7.500 \$EU. Mais il atteignait 30.000 \$EU pour une unité opérant la senne tournante qui utilise deux pirogues et deux moteurs.

Dans les pays où l'inflation est très élevée, la hausse des coûts de production se poursuit. Ceci est difficilement évitable dans la mesure où de nombreux intrants sont importés (filets, moteurs, carburant) et que les monnaies nationales subissent des réajustements continus. Le problème auquel sont confrontés les armateurs et les pêcheurs est que le pouvoir d'achat des populations rurales, mais aussi urbaines où le taux de chômage est important, reste faible. Ceci ne leur permet pas de compenser la hausse des coûts de production par une augmentation proportionnelle du prix de vente. A moins de diminuer les coûts, ils subissent donc une baisse de leurs revenus.

On notera que la stratégie adoptée par les pêcheurs migrants diffère d'un pays à l'autre en fonction de la situation économique. Ainsi, en Gambie, les pêcheurs sénégalais apportent généralement avec eux le carburant qui est subventionné au Sénégal. Mais au Cameroun, depuis la dévaluation du naira et la baisse du prix des matériels de pêche au Cameroun en 1982, les Nigériens vendent souvent leur capture et achètent le matériel sur place.

Les revenus tirés de l'activité de pêche sont peu connus. Certaines études - Magermans au Bénin (1988), Durand au Sénégal (1984), Gobert au Congo (1986), Koroma en Sierra Léone (1988), Horemans au Cap-Vert (1986) - donnaient une estimation du revenu annuel par pêcheur variant entre 300 et 600 \$EU selon l'endroit et la technique de pêche utilisée. Au Ghana, Callerholm Cassel (1991) estimait le revenu annuel par propriétaire entre 2 et 3.000 \$EU selon la technique de pêche et celui d'un membre d'équipage entre 500 et 700\$EU. En Guinée Bissau, Kébé (1992) a estimé que le revenu moyen par pêcheur et par sortie à 1 \$EU pour la pêche au mullet, 2-3 \$EU pour celle à l'ethmalose (bonga), 15 \$EU pour les embarcations motorisées pêchant le barracuda et jusqu'à 20 \$EU pour les sennes de plage.

2.3 Commerce des produits de la pêche

Exprimée en quantité, la **balance commerciale** des produits de la mer est déficitaire de près d'un million de tonnes (fig. 8). En valeur, cependant, ce solde traditionnellement négatif est devenu positif depuis le milieu des années 80. Ceci est en partie dû à une baisse de la valeur des importations en raison de la crise des économies nationales. Mais c'est surtout la croissance des exportations, estimées à 750 millions \$EU en 1990 (tab. 8), qui a permis ce changement.

Figure 8.- Balance commerciale des produits de la mer en quantité (1970-1990)

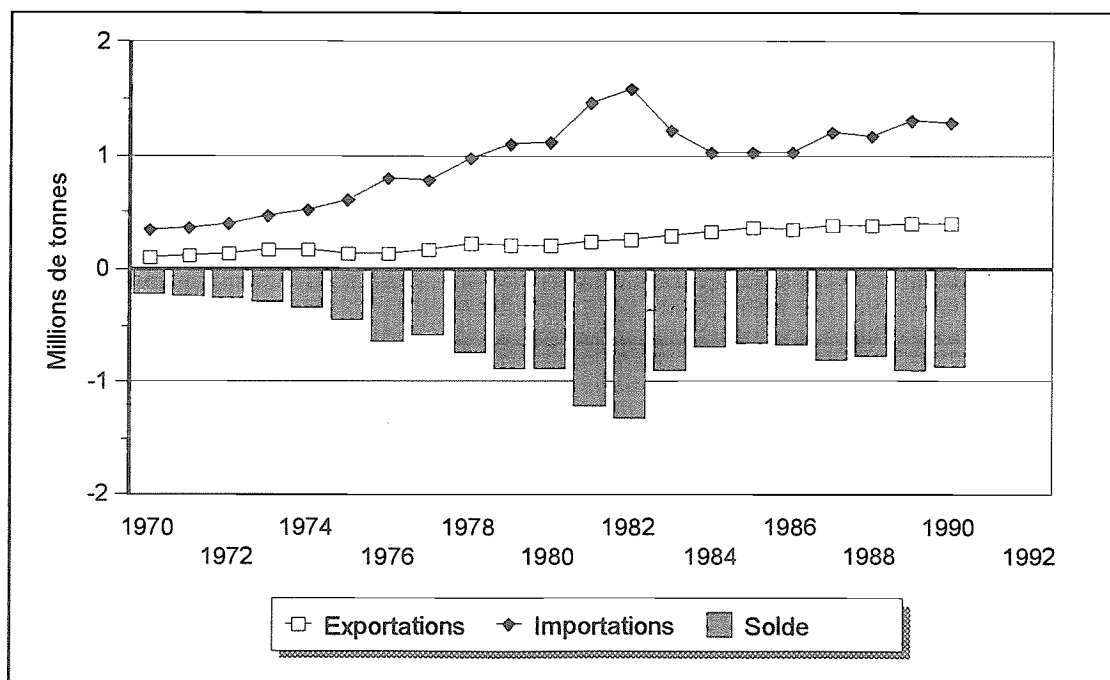


Tableau 8.- Balance commerciale des produits de la mer en valeur (1990)

| | Importations de produits de la mer (millions \$, 1990) | Exportations de produits de la mer (millions \$, 1990) | Solde de la balance commerciale des produits de la mer (millions \$, 1990) |
|----------------------|--------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| Mauritanie | 0,5 | 149,0 | 148,5 |
| Sénégal | 37,4 | 339,2 | 301,8 |
| Cap Vert | 0,3 | 3,9 | 3,6 |
| Gambie | 5,3 | 2,9 | -2,4 |
| Guinée Bissau | 0,5 | 1,5 | 1,0 |
| Guinée | 4,9 | 0,0 | -4,9 |
| Sierra Léone | 1,1 | 16,3 | 15,2 |
| sous-total | 50 | 512,8 | 462,8 |
| Libéria | 7,8 | 1,8 | -6 |
| Côte d'Ivoire | 136,7 | 174,7 | 38 |
| Ghana | 30,3 | 22,8 | -7,5 |
| Togo | 14,5 | 0,6 | -13,9 |
| Bénin | 2,0 | 0,8 | -1,2 |
| Nigéria | 155,8 | 14,6 | -141,2 |
| sous-total | 347,1 | 215,3 | -131,8 |
| Cameroun | 46,7 | 8,2 | -38,5 |
| Guinée Equatoriale | 1,7 | 0,2 | -1,5 |
| Gabon | 12,1 | 3,9 | -8,2 |
| Sao Tomé et Príncipe | 1,2 | 0,0 | -1,2 |
| Congo | 19,2 | 3,0 | -16,2 |
| Zaïre | 61,4 | 0,0 | -61,4 |
| Angola | 53,4 | 3,5 | -49,9 |
| sous-total | 195,7 | 18,8 | -176,9 |
| Total | 592,8 | 746,9 | 154,1 |

Source: FAO

voisins pour la réexportation vers l'Asie. Les importations y sont passé de 262 t. en 1984 à 54 t. en 1991. Le Ghana importe principalement durant la basse saison (décembre-mai). Ces importations sont constituées de chinchards, de maquereaux (mer du Nord) et de sardinelles (Sénégal, Gambie, Mauritanie). La Guinée Equatoriale a importé, en 1992, 4.320 t. de poisson congelé, 500 t. de séché et 1.400 t. de conserves. A Sao Tomé et Príncipe, le Programme Alimentaire Mondial (PAM) importe environ 200 t. par an de poisson séché provenant de

Les principaux pays importateurs de la région sont la Côte d'Ivoire et le Nigeria. Ils importent à eux seuls 50% des produits de la mer de l'ensemble de la région. Les principaux fournisseurs de la Côte d'Ivoire sont la Mauritanie (41.000 t.), les pays de l'ex-URSS (15.000 t.), les Pays-Bas (18.000 t.), la Guinée, dont des sociétés nationales affrètent des bateaux ukrainiens (13.000 t.) et le Sénégal (7.000 t.).

Les importations officielles sont généralement constituées de petits pélagiques congelés (chinchards, sardinelles) et de conserves. Au Zaïre, le principal fournisseur est l'Afrique du Sud. Le pays importe du chinchard congelé (51%), du salé/séché/fumé (26%) et des conserves d'Afrique du Sud et du Maroc (23 %). En 1990, la Guinée a importé 2.000 tonnes de conserves de sardines et de thon en provenance du Maroc et d'Espagne. En Gambie, on observe une baisse des importations de conserves du Maroc et d'Espagne et une hausse des produits traités en provenance des pays

Scandinavie. Le Togo importe du Ghana des petits pélagiques fumés ou séchés. Il importe également des chinchards et des sardinelles congelés des Pays-Bas et des pays de l'ex-URSS (75%) et des conserves (12,5%).

Les importations non officielles sont essentiellement constituées de poisson salé/séché ou fumé.

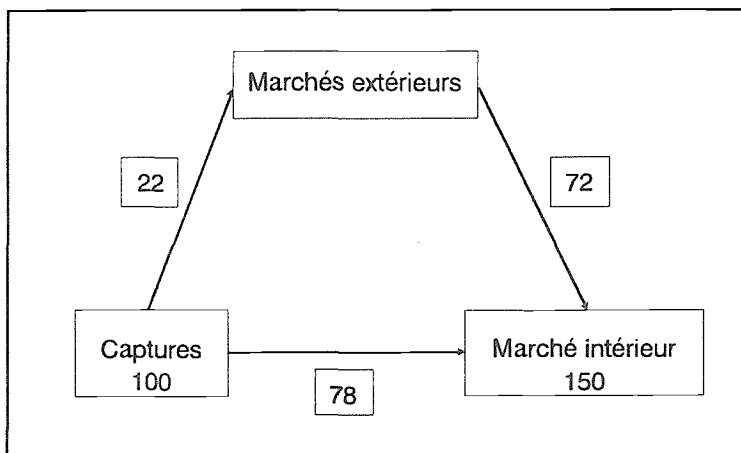
Les exportations se font généralement en frais ou congelé à destination de l'Europe, et fumé ou séché vers les pays de la région. On trouve aussi certains produits accessoires, les ailerons de requin par exemple, exportés vers l'Asie. Les grands pays exportateurs sont le Sénégal, la Côte d'Ivoire et la Mauritanie. A eux seuls, ils cumulent 89% des exportations de la région. Pour certains pays, elles représentent cependant une contribution essentielle à l'économie nationale. C'est le cas au Cap-Vert, en Gambie, en Sierra Léone ou encore au Cameroun.

Les flottes industrielles ou semi-industrielles de la région pêchent essentiellement pour l'exportation. Cependant on observe que la pêche artisanale approvisionne de plus en plus les circuits d'exportation, comme en Guinée, et de transformation. En Mauritanie, 22% des exportations (12.000 tonnes sur 55.000 t en 1992) proviennent de la pêche artisanale. Au Sénégal, elle assure 40% des besoins des usines de traitement.

Le Cameroun exporte pour 8 millions \$EU de crevettes vers l'Union Européenne (UE) et ses exportations non enregistrées à destination des pays voisins représenteraient 50.000 tonnes, dont 20.000 provenant de la pêche artisanale maritime, pour une valeur de 40 millions \$EU. En 1992, le Ghana a exporté pour 11 millions \$EU, en forte baisse par rapport à 1991 et 1990 lorsqu'il avait exporté respectivement pour 20 et 22 millions \$EU. Ceci est essentiellement dû à la chute des captures de thon. Le Congo exporte en moyenne 700 t de crevettes par an.

Le marché intérieur de la région est approvisionné à part presque égale par les captures des flottes nationales et par les importations (fig. 9). Cet approvisionnement est largement assuré par les

Figure 9.- Circuit d'approvisionnement des produits de la mer (1990)



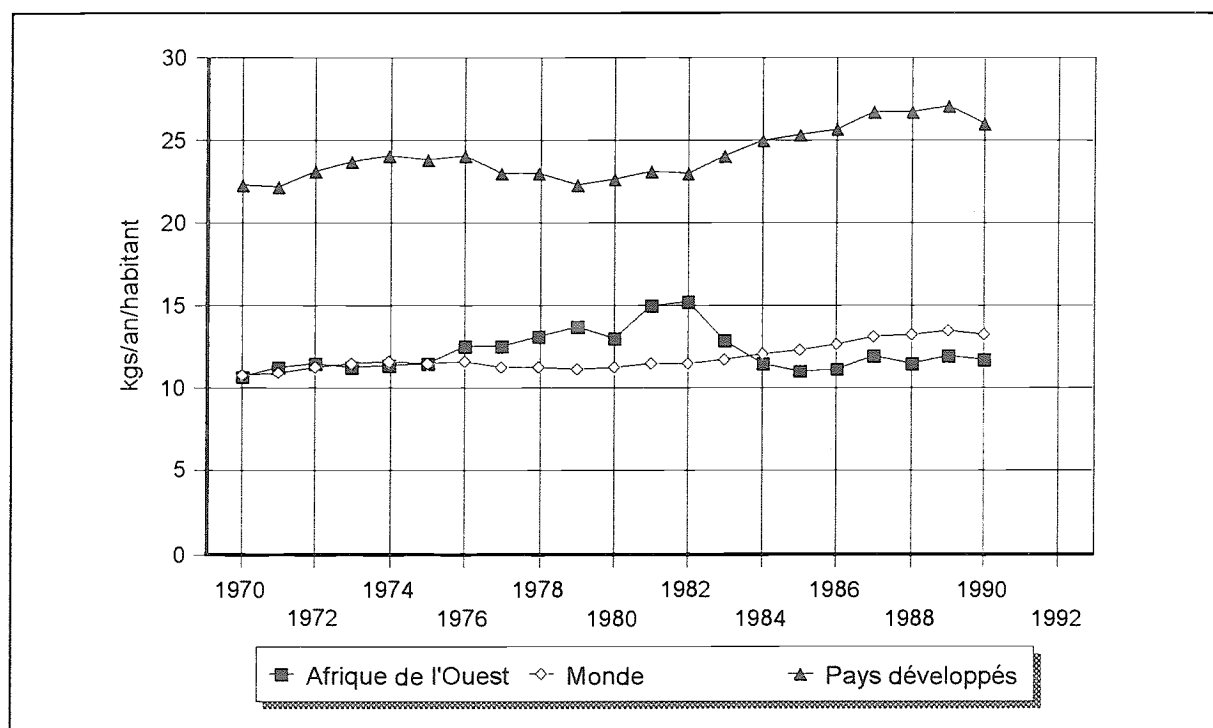
femmes. On estime ainsi à environ 1,8 million le nombre de personnes travaillant dans le secteur du traitement et de la commercialisation du poisson. Deux stratégies distinctes peuvent être observées. Une stratégie "domestique" qui pousse les femmes et parentes de pêcheurs à transformer et commercialiser ses captures. une autre stratégie, plus "entrepreneuriale", est celle suivie par des femmes qui n'ont pas nécessairement de relation de parenté avec des armateurs ou des pêcheurs qu'elles financent. Elles s'assurent ainsi un

approvisionnement garanti en poisson frais. Les données concernant les revenus de ce commerce sont quasiment inexistantes. On a noté toutefois au Cap-Vert (Hanek, 1986) que les commerçantes de poisson pouvaient gagner deux à trois fois le revenu d'un pêcheur.

2.4 Consommation des produits de la pêche

On estime la consommation apparente de produits de la mer dans la région à 11,8 kgs en 1990 (fig. 10). Cette consommation apparente est en forte baisse par rapport au début des années 80 lorsqu'elle atteignait 15 kgs. Ceci est dû, d'une part, à une baisse des importations et, d'autre part, à la croissance démographique. La consommation de produits de la mer est dorénavant inférieure à la moyenne mondiale.

Figure 10.- Consommation apparente de produits de la mer par habitant (1970-1990)



Cette relativement faible consommation se fait dans un contexte général de malnutrition. En effet, en dix ans l'indice moyen de production alimentaire par habitant a baissé dans la plupart des pays de la région (tab. 9). Et la crise économique qui touche tous ces pays sans exception entraîne une forte réduction des importations.

La situation est cependant bien différente d'un pays de la région à l'autre. Dans 8 d'entre eux, la consommation par habitant et par an est égale ou supérieure à 20 kgs: Sénégal, Gambie, Ghana, Guinée Equatoriale, Gabon, Sao Tomé et Príncipe, Congo et Angola. Dans 5 pays elle est inférieure à 10 kgs: Bénin, Guinée Bissau, Guinée, Nigéria et Zaïre. Dans les 7 autres pays, elle se situe entre 10 et 15 kgs par an.

Dans la moitié des pays de la région le poisson fournit plus de 40% des protéines d'origine animale. Dans 8 pays, il fournit plus de 10% et parfois jusqu'à 20% des protéines totales.

Il est à craindre qu'on assiste dans l'avenir à une hausse du prix du poisson. Ceci sous l'effet conjugué d'un déficit de l'offre par rapport à une demande en progression rapide et constante, et de la hausse des coûts de production.

Tableau 9.- Consommation de poisson et part dans les protéines (1990)

| | Consommation de poisson (kg/h/an, 1990) | Poisson en % des protéines totales (1990) | Poisson en % des protéines animales (1990) | Indice moyen de production alimentaire par habitant (1979-81 = 100) (1988-90) |
|----------------------|-----------------------------------------|-------------------------------------------|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| Mauritanie | 10,6 | 4,7 | 10,6 | 85 |
| Sénégal | 25,1 | 12,2 | 42,4 | 102 |
| Cap-Vert | 10,6 | 4,5 | 23,7 | n.d. |
| Gambie | 20,4 | 10,9 | 46,3 | n.d. |
| Guinée Bissau | 6,0 | 4,2 | 18,3 | n.d. |
| Guinée | 7,1 | 4,3 | 31,1 | 87 |
| Sierra Léone | 12,1 | 9,8 | 56,5 | 89 |
| Libéria | 12,9 | 9,5 | 47,8 | 84 |
| Côte d'Ivoire | 13,8 | 8,4 | 36,1 | 101 |
| Ghana | 27,1 | 21,1 | 63,9 | 97 |
| Togo | 14,4 | 8,2 | 45,3 | 88 |
| Bénin | 9,7 | 5,0 | 27,8 | 112 |
| Nigéria | 8,4 | 5,1 | 35,3 | 106 |
| Cameroun | 12,6 | 6,5 | 28,7 | 89 |
| Guinée Equatoriale | 19,1 | 21,1 | 61,0 | n.d. |
| Gabon | 28,2 | 13,3 | 37,4 | 84 |
| Sao Tomé et Príncipe | 35,1 | 23,3 | 79,1 | n.d. |
| Congo | 33,4 | 22,3 | 63,1 | 94 |
| Zaïre | 7,8 | 6,8 | 34,4 | 97 |
| Angola | 19,8 | 15,9 | 42,9 | 81 |

Source: FAO

Dans certains pays, la baisse d'activité de la flotte de l'ex-URSS, qui a commencé en 1991 et se poursuivra vraisemblablement durant les années prochaines, a un effet direct sur l'approvisionnement du marché intérieur. En effet, cette flotte débarquait une certaine quantité de petits pélagiques destinés à être mis en vente sur le marché local en contrepartie des accords de pêche. C'est le cas notamment en Guinée Bissau et à Sao Tomé et Príncipe.

Les pertes après captures restent une source de gaspillage. Il existe encore peu de données à ce sujet, mais en Gambie, par exemple, elles sont estimées à 20% des débarquements.

Les captures de la pêche artisanale sont vendues fraîches ou traitées en fonction du goût des consommateurs et du rapport de l'offre et de la demande. En effet, dans de nombreux pays les moyens de conservation en frais sont inadéquats et le poisson qui n'est pas vendu le jour même

est séché ou fumé. Au Sénégal 30% des captures de la pêche artisanale sont traités. On estime que 27.000 t. sont écoulées sur le marché local et 2.000 t. exportées vers les pays de la région.

A Sao Tomé et Principe, comme au Cap-Vert, plus de 80% du poisson est commercialisé frais. Environ 10% est salé/séché et 8% fumé.

En Côte d'Ivoire 80% de la production est fumée: sardinelles, anchois, harengs. Au Bénin, la majorité du poisson est vendue en frais au marché de Cotonou. En Gambie, la majorité du poisson est vendue après traitement, mais on observe cependant que des quantités de plus en plus importantes d'ethmalose sont commercialisées en frais.

Dans tous les pays, le marché du poisson est libre et les prix varient en fonction de l'offre et de la demande. La Guinée Equatoriale reste le seul pays de la région où le prix du poisson continue d'être fixé administrativement.

Le prix des petits pélagiques débarqués par les unités de pêche artisanale varie de façon saisonnière en fonction de leur abondance. Comparé à celui de la viande, il reste malgré tout bon marché. C'est au Ghana, le plus gros producteur de la région que le poisson est le moins cher. La sardinelle s'y vend à 0,15 - 0,2 \$EU le kilo. Dans les autres pays, le prix des petits pélagiques (maquereaux, sardinelles, chinchards, etc.) varie de 0,5 à 0,8 \$EU le kilo. Le poisson importé congelé est également très bon marché et peut même concurrencer le poisson frais de la pêche artisanale. Le chinchard congelé se vend ainsi à 0,4 - 0,5 \$EU le kilo au Congo et au Zaïre. En ce qui concerne les espèces de valeur leur prix varie généralement entre 1 et 1,5 \$EU par kilo suivant le pays, l'abondance et l'espèce.

3. LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT

Comme on l'a déjà observé au chapitre premier, la situation économique des pays de la région est très préoccupante. Avec un PNB par habitant inférieur à 500 \$EU par an dans la majorité des pays, et partout inférieur à 1.000 \$EU à l'exception du Gabon et du Congo (fig. 11), les

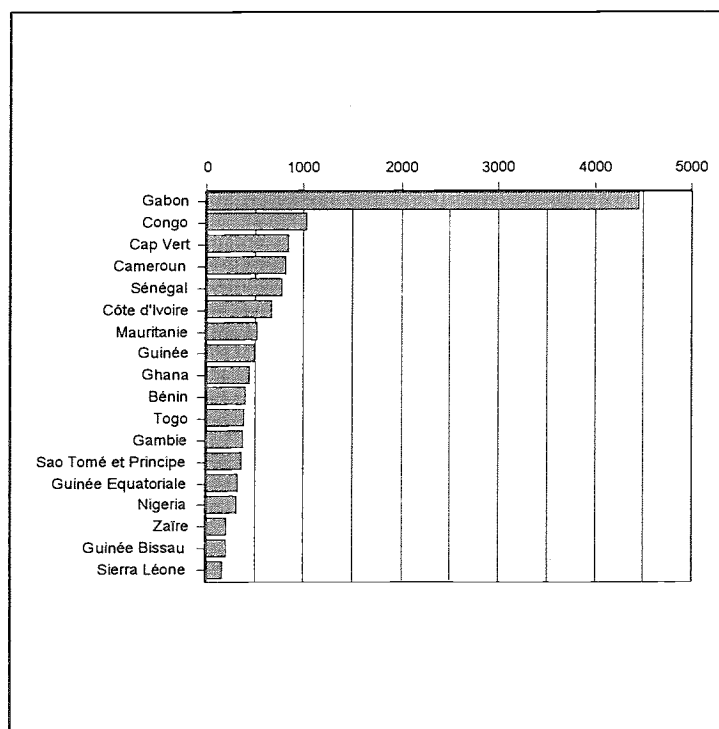
Tableau 10.- Dette totale en % du PNB (1991)

| | Dette totale en % du PNB (en 1991) |
|----------------------|------------------------------------|
| Mauritanie | 214,7 |
| Sénégal | 63,1 |
| Cap-Vert | n.d. |
| Gambie | n.d. |
| Guinée Bissau | 323,7 |
| Guinée | 94,8 |
| Sierra Léone | 167,5 |
| Libéria | n.d. |
| Côte d'Ivoire | 58,8 |
| Ghana | 66,9 |
| Togo | 85,0 |
| Bénin | 70,1 |
| Nigeria | 108,8 |
| Cameroun | 57,5 |
| Guinée Equatoriale | n.d. |
| Gabon | 88,1 |
| Sao Tomé et Príncipe | n.d. |
| Congo | 181,7 |
| Zaïre | n.d. |
| Angola | n.d. |

Source: Banque Mondiale, 1993

moyens financiers nécessaires pour mettre en oeuvre de manière autonome une politique de développement durable sont limités. De plus, le poids de la dette est particulièrement lourd puisque la dette totale est partout supérieure à six mois de PNB, et dans certains cas supérieure à une année (tab. 10). C'est pourquoi le succès des politiques décidées par les gouvernements est souvent fonction de l'assistance que leurs partenaires au développement sont prêts à fournir.

Figure 11.- PNB par habitant (\$EU, 1992)



3.1 Les objectifs et les priorités

Les objectifs assignés au secteur de la pêche artisanale par les autorités nationales sont communs à la plupart des pays de la région. Les principaux sont:

- l'accroissement de la production en vue de l'autosuffisance alimentaire en protéines animales;

- la création d'emplois pour lutter contre le chômage et l'exode rural;
- l'augmentation du revenu et du bien-être des pêcheurs;
- la protection des ressources;
- l'amélioration de la technologie.

L'apport de devises grâce à l'exportation est souvent aussi un objectif assigné au secteur. Il s'adresse en priorité à la pêche industrielle, mais on observe que dans certains pays la pêche artisanale y contribue de façon essentielle (Sénégal, Mauritanie, Guinée).

Or, dans un contexte d'exploitation intensive de la ressource, certains de ces objectifs sont incompatibles. Ainsi, l'entrée de nouveaux opérateurs dans la pêcherie entraînera à terme une baisse des rendements et donc des revenus. L'accroissement des exportations diminuera d'autant les captures écoulées sur le marché intérieur. Ou encore, la modernisation des techniques peut entraîner à terme une diminution de l'offre d'emploi.

C'est pourquoi certaines décisions politiques doivent être prises pour arbitrer entre différentes options de développement. Il appartient aux organes administratifs et de recherche, mais aussi aux populations concernées d'éclairer ces choix.

Ceci est d'autant plus nécessaire qu'une grande attention est aujourd'hui accordée à l'aspect "développement durable", surtout lorsqu'il s'agit, comme en matière de pêche, d'une ressource à la fois renouvelable et limitée.

Dans tous les pays de la région, la priorité est dorénavant accordée à la pêche artisanale, et non plus à la pêche industrielle. Ceci tient à plusieurs raisons. Tout d'abord, les politiques de développement de la pêche industrielle n'ont pas donné les résultats espérés. Elles furent dans leur ensemble coûteuses et peu rentables. On note à ce propos que la plupart des flottes de pêche industrielle dans le monde sont fortement subventionnées, ce que la situation économique des pays de la région ne permet naturellement pas, ou plus¹. Dans certains pays, le potentiel halieutique ne justifie pas l'exploitation et l'entretien d'une flotte industrielle en l'absence d'une véritable politique sous-régionale d'exploitation et d'accès aux ressources. La politique générale est donc, d'une part, d'accorder l'exploitation des ressources inaccessibles à la pêche artisanale à des flottes étrangères contre paiement de licence de pêche et, d'autre part, de favoriser la production nationale et la création d'emploi par la pêche artisanale nationale.

3.2 Les politiques de développement

La tendance dans la plupart des pays de la région est maintenant de favoriser une politique de libéralisation et de décentralisation. Libéralisation par la promotion de la petite entreprise, la libération des prix et la remise des projets au secteur privé ou aux communautés de

¹ Sur la base des revenus bruts de 1989, la FAO a estimé le déficit d'exploitation annuel de l'ensemble des flottes de pêche du monde à 22 milliards \$EU, sans compter le coût du capital. En prenant celui-ci en compte le déficit serait de 54 milliards \$EU par an.

êcheurs. Décentralisation de la prise en charge par les communautés elles-mêmes d'un certain nombre d'activités et de la gestion de leurs infrastructures.

La **privatisation** des projets de développement au terme de l'assistance extérieure a été pratiquée au Gabon et en Guinée Bissau. Dans d'autres pays ce sont aux communautés elles-mêmes que sont remises les infrastructures: en Gambie et en Sierra Léone notamment. Ceci ne peut cependant se faire qu'à la suite d'un véritable processus d'apprentissage dans le cadre de l'approche participative.

La stratégie de **développement intégré** continue à être mise en oeuvre avec la participation des communautés de pêcheurs. Les pays les plus impliqués dans la mise en oeuvre de cette stratégie sont le Bénin, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Nigeria et la Sierra Léone. Un effort en ce sens est également entrepris au Cap-Vert et à Sao Tomé et Príncipe. La Guinée et la Sierra Léone poursuivent le développement des coopératives de pêcheurs. Au Sénégal, ce sont les Groupements d'Intérêt Economique (GIE) que l'Etat cherche à promouvoir.

Dans quelques pays, une politique d'**avantages fiscaux** est appliquée au secteur de la pêche artisanale. Celle-ci concerne généralement le carburant pour moteurs hors-bord, ainsi que les moteurs et files de pêche importés. Ces mesures consistent généralement en une exemption totale ou partielle de taxes et sont en vigueur au Sénégal, en Côte d'Ivoire, en Mauritanie, au Gabon, en Gambie.

Cependant, l'utilisation de ces instruments fiscaux est de plus en plus mise en cause par les organismes financiers internationaux dans le cadre des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS). Ceci provoque automatiquement une hausse des coûts d'investissement et d'exploitation difficile à répercuter intégralement sur les consommateurs. Les pêcheurs de Sierra Léone, du Ghana et du Nigeria en ont récemment fait l'expérience. Au Nigeria, par exemple, les bobines de fil et les filets de pêche qui n'étaient pas taxés jusqu'en 1983, ont eu à subir un taux d'imposition de 40% sur la valeur CAF en 1984 qui a ensuite été porté à 90% en 1988. En 1993, c'est la détaxe du carburant qui a cessé.

Dans d'autres pays aucune politique de subvention ou d'exonération de taxe n'est appliquée. C'est le cas au Cap-Vert, de la Guinée Bissau, de l'Angola, du Congo, de la Guinée Equatoriale, du Togo, du Bénin et du Zaïre.

D'autre part, alors que les coûts d'investissement ne cessent de croître, les systèmes de **financement institutionnel** se révèlent souvent inadaptés. Le financement des unités de pêche artisanale par leur intermédiaire est devenu très rare, sauf lorsque ces institutions jouent le rôle de relais d'institutions de financement étrangères qui leur fournissent les fonds. Or, ces institutions ont un rôle à jouer en ce qui concerne la mobilisation de l'épargne pour le développement du secteur, notamment lorsque les moyens du secteur de financement informel sont faibles ou que les conditions qu'il impose sont trop dures.

3.3 Les institutions nationales de support au secteur

3.3.1 Les institutions administratives

Le secteur des pêches dépend dans tous les pays d'une Direction ou d'un Ministère. Il existe un véritable ministère technique spécialisé en Mauritanie: Ministère des Pêches Maritimes et de la Marine Marchande, au Sénégal: Ministère du Transport Maritime et de la Pêche, en Guinée Bissau et en Angola: Ministère des Pêches. Cependant, la faiblesse des moyens financiers, matériels et humains alloués aux administrations est bien réelle. Cette situation, qui n'est pas nouvelle, s'aggrave actuellement sous les effets des PAS. Comme dans les autres administrations nationales, on assiste ainsi à une réduction du personnel et des frais de fonctionnement, ainsi qu'à la quasi impossibilité de pratiquer le moindre investissement sans l'aide de partenaires étrangers.

3.3.2 Les institutions de recherche

Il existe dans la région un nombre important de centres de recherche halieutique. Parmi ceux-ci on peut citer:

- Centre National de Recherches Océanographiques et des Pêches (CNROP), Nouhadibou, Mauritanie
- Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye (CRODT), Dakar, Sénégal
- Institut de Technologie Alimentaire (ITA), Dakar, Sénégal
- Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (ORSTOM) qui a des centres à Conakry, Guinée et Pointe-Noire, Congo
- Institute of Marine Biology and Oceanography (IMBO), Freetown, Sierra Léone
- Centre de Recherches Océanographiques (CRO), Abidjan, Côte d'Ivoire
- Nigerian Institute for Oceanography and Marine Research (NIOMR), Lagos, Nigeria
- Food Research Institute (FRI), Accra, Ghana
- Station de recherches halieutiques de Limbe, Cameroun

Il existe également des capacités en matière de recherche au Cap-Vert (Institut National pour le Développement des Pêches, INDP), en Guinée Bissau (Centre de Recherches Appliquées pour les Pêches, CIPA), en Angola (Centre de recherche halieutique, CIP).

Malheureusement, en plus des moyens financiers limités - que ce soit pour le budget d'investissement ou celui de fonctionnement - deux facteurs principaux limitent la portée des travaux de ces centres de recherche. Tout d'abord, il existe trop peu de concertation et de coordination avec les administrations des pêches dans la définition des priorités de la recherche. Ceci limite souvent le caractère opératoire des résultats obtenus. D'autre part, on observe une forte concentration sur l'étude des aspects biologiques de la ressource, négligeant ainsi les questions socio-économiques.

Il est encourageant de voir se développer un certain nombre de programmes de recherche en coopération avec des institutions étrangères. L'Institut de Recherche Halieutique de Bergen,

Norvège, a entrepris un certain nombre d'études en collaboration avec la FAO et les pays côtiers sur financement de l'agence de coopération norvégienne NORAD. La France, par l'intermédiaire de l'ORSTOM, coopère dans les domaines de la dynamique des populations et l'aménagement des zones côtières avec la Mauritanie, le Sénégal, la Guinée et la Côte d'Ivoire. L'Institut de Recherche du Portugal (INIP) a entrepris des programmes de coopération avec la Guinée Bissau, le Cap-Vert, Sao Tomé et Príncipe et l'Angola. La Fédération de Russie, quant à elle, entretient des programmes de recherche avec la Mauritanie, la Guinée Bissau et la Sierra Léone. L'Espagne (IEO) et la France (FREMER) ont établi des accords de coopération avec le CNROP (Mauritanie). Le Centre International pour la Gestion des Ressources Aquatiques Vivantes (ICLARM) a poursuivi sa coopération avec la Sierra Léone. Sur financement de l'UE, il exécute un projet d'établissement d'une base de données pour le développement et l'aménagement des pêcheries nationales.

3.4 La législation des pêches

Tous les pays de la région se sont dotés d'une législation en matière de pêche. Ces législations sont par ailleurs assez récentes ou ont été récemment actualisées. Ainsi, en Guinée Bissau une nouvelle réglementation est à l'étude notamment en ce qui concerne les conditions d'acquisition des licences de pêche. Il existe également un projet de nouvelle Loi des Pêches qui se trouve à l'examen au niveau de l'Assemblée Nationale. Au Gabon, un décret portant réglementation de la pêche a été adopté en janvier 1994. Il modifie, en particulier, les conditions d'accès aux différentes zones de pêche selon que le pêcheur est gabonais ou étranger. Au Togo, deux projets de loi sont en instance d'adoption. Un est relatif aux zones maritimes, l'autre à la réglementation des pêches. En Guinée le Code de Pêche est en révision avec l'assistance de la FAO. Une actualisation de la législation est également à l'étude en Sierra Léone.

Malheureusement, on constate encore que dans de nombreux pays les règlements d'application sont incomplets ou même inexistants, ce qui prive la législation de toute possibilité de mise en oeuvre. C'est le cas, par exemple, au Togo où la Loi des Pêches a été votée en 1974, mais dont décrets d'application n'ont jamais été élaborés.

Or, il existe un réel besoin dans tous les pays de la région d'une législation qui soit à la fois adaptée et dont le coût de mise en application soit acceptable. L'absence ou le non respect de ces réglementations entraîne la mise en péril de la ressource, un manque à gagner financier pour l'Etat, ainsi que la multiplication des conflits et leurs conséquences néfastes pour les pêcheurs artisans¹.

Un autre problème auquel sont confrontés la plupart des Etats de la région est le coût élevé du Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS). Ce coût qui pourrait même aller dans certains cas jusqu'à absorber les bénéfices que le pays retire de la concession des droits de pêche.

¹ voir "La Lettre du DIPA" N°21 (mars 1994)

Plusieurs approches peuvent être suivies pour limiter le coût du SCS: sous-régionale, régionale et participative. La coopération régionale ou sous-régionale peut déboucher, par exemple, sur l'établissement d'un registre des bateaux de pêche nationaux et étrangers, l'utilisation conjointe d'avions de surveillance, l'harmonisation des politiques et procédures d'accès, l'utilisation de satellite, etc. C'est une stratégie que tentent de mettre en oeuvre la commission sous-régionale pour les pêches et la conférence ministérielle.

Dans le cadre d'une approche plus participative il semble dorénavant indispensable que les communautés de pêcheurs soient associées tant à la préparation des législations qu'à leur mise en application. Ces différentes approches ne sont pas exclusives l'une de l'autre mais plutôt complémentaires.

L'exemple du Sénégal où les ressources halieutiques, et les revenus qu'il en tire, sont très importants est particulièrement intéressant. Le projet de protection et de surveillance des pêches au Sénégal (PSPS) est chargé depuis 1991 de la gestion des conflits et des accidents en mer. Cette structure, mise en place en 1983, répond à un double objectif: la protection des eaux territoriales sénégalaises et l'exploitation rationnelle des espèces qui y vivent. Elle dispose de cinq centres de surveillance côtière dans les points de débarquement les plus sensibles ce qui permet une implication des populations côtières¹.

3.5 Les politiques régionales en matière de pêche

Un certain nombre de structures régionales spécifiques au secteur de la pêche ont été mises en place. Mis à part le COPACE elles sont récentes et n'ont souvent pas les moyens financiers et humains nécessaires pour remplir leur mandat.

- le **Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE)** a été créé en 1967 en vertu de l'acte constitutif de la FAO et en application d'une résolution du Conseil de la FAO. Il comprend les pays côtiers du Maroc au Zaïre et 10 pays non africains qui opèrent dans la région. Le Comité est habilité à donner des avis aux gouvernements des Etats membres pour les aider à définir les bases scientifiques de mesures de réglementation ayant pour objet d'assurer la conservation et l'amélioration des ressources marines dans l'ensemble de sa zone de compétence. Suite à une recommandation de sa douzième session (Accra, Ghana avril-mai 1992), un groupe de travail spécial sur les statistiques de pêche de la partie ouest du Golfe de Guinée a été organisé conjointement par le COPACE et le projet DIPA. Il s'est tenu à Cotonou, Bénin du 3 au 7 mai 1993 et a réuni des experts du Bénin, de Côte d'Ivoire, du Ghana, du Nigeria et de la FAO². Une réunion du groupe de travail *ad hoc* sur les aspects économiques de l'exploitation des sardinelles et autres espèces de petits pélagiques de l'Afrique de l'Ouest a été organisé au Centre de recherche océanographique de Dakar-Thiaroye (CRODT) en décembre 1993, parallèlement au

¹ Satia et Horemans (éd.), 1993

² Rapport technique DIPA N° 49

groupe de travail sur l'évaluation des stocks de sardinelles de la zone nord du COPACE.

- la **Commission sous-régionale des Pêches** qui regroupe le Cap Vert, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau, la Mauritanie et le Sénégal, a été créée en 1985. Elle constitue une base de coopération dans le domaine de la gestion et du développement des pêcheries pour ces pays caractérisés par une interdépendance géographique et biologique des stocks de poisson. Elle permet, à terme, l'élaboration de politiques concertées et favorise la coopération en matière d'accès aux zones de pêche entre les Etats membres. Ses moyens financiers faibles ne lui permettent cependant pas d'assurer la tenue régulière des réunions de travail qui sont prévues. La Commission a récemment démarré certaines activités telles que l'établissement d'un registre régional des bateaux de pêche, la revue des possibilités de coopération sous-régionale en matière de surveillance et de mise application, l'harmonisation des programmes de recherche, la formation des observateurs sur une base sous-régionale et l'établissement d'une base de données sous-régionale pour les statistiques de pêche.
- la **Conférence Ministérielle** sur la coopération halieutique entre les Etats africains riverains de l'Océan Atlantique dont la première réunion s'est tenue à Rabat en avril 1989 regroupe les Etats du Maroc à la Namibie. A l'occasion de cette réunion et de la seconde qui s'est tenue à Dakar en 1991, les Etats de la région ont exprimé leur volonté commune de renforcer et de développer leur coopération dans les domaines de l'évaluation et la préservation des ressources, ainsi que dans le domaine de la production halieutique. Pour cela, ils ont insisté sur le développement de la recherche scientifique marine et le renforcement de la formation professionnelle et technique.
- le **Comité Régional des Pêches du Golfe de Guinée (COREP)** a été créé en 1984 par le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, Sao Tomé et Principe et le Zaïre. Ce Comité a pour objectifs de coordonner, d'harmoniser et de développer l'exploitation des stocks partagés qui se trouvent dans les zones économiques exclusives des pays membres et de les gérer. Jusqu'à ce jour la Guinée Equatoriale n'a pas ratifié la convention, ce qui limite le Comité à quatre pays. Le Secrétariat est basé à Libreville, Gabon. Pour diverses raisons, ce Comité n'est pas encore réellement opérationnel.
- La **Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (CICTA)** a été créée en 1966. Elle comprend 22 membres dont 9 d'Afrique de l'Ouest: l'Angola, le Bénin, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Ghana, la Guinée, la Guinée Equatoriale et Sao Tomé et Principe. Les espèces dont s'occupe la Commission comprennent les thonidés et espèces voisines. Etant donné que ces espèces sont fortement migratrices, la CICTA s'intéresse essentiellement aux pêcheries de la haute mer.

On notera également que la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) finance un centre de formation régional: l'Institut Supérieur des Sciences Techniques et Halieutiques (ISSTH) à Nouadhibou, Mauritanie.

3.6 La planification du développement

3.6.1 Les contraintes

Les contraintes au développement de la pêche artisanale sont de plusieurs ordres: physique, technique, économique, institutionnel et socio-culturel.

La dispersion et l'enclavement des sites de pêche, ainsi que le manque fréquent de routes de desserte, créent une distance importante entre le producteur et le consommateur et sont la cause de pertes physiques et économiques. Au Cap-Vert et à Sao Tomé et Príncipe, par exemple, on observe que les îles les plus riches en ressources ne sont pas celles où la population est la plus nombreuse.

Les infrastructures à terre sont souvent inadéquates et de nombreuses communautés de pêche n'ont pas encore accès à l'eau potable, à l'électricité ni aux services de santé et d'éducation.

L'environnement est souvent menacé. Dans les pays producteurs de pétrole, et en particulier au Congo et au Nigeria, on observe un rétrécissement de l'aire de pêche en raison de l'exploitation off-shore. Celle-ci est également source de graves nuisances bio-écologiques.

Le manque de plantations et de véritable politique de reboisement fait craindre que l'offre de bois pour le fumage du poisson ne diminue dans l'avenir. Il est en tous cas prévisible que le coût de bois n'augmente en raison de la distance accrue qu'il faudra parcourir pour l'obtenir.

On observe dans certaines eaux continentales l'apparition et la prolifération de végétaux flottants qui diminuent fortement la productivité de ces eaux. C'est le cas au Bénin, au Togo, en Côte d'Ivoire et au Nigéria.

L'état actuel de connaissance de la ressource ne permet pas d'espérer qu'il soit possible d'accroître beaucoup le niveau d'exploitation. La conséquence en sera sans doute une intensification de la compétition entre unités de pêche artisanale et de pêche industrielle.

Parmi les contraintes techniques on peut citer le manque d'infrastructures de conservation du poisson, le besoin d'améliorer les embarcations et techniques de pêche, le manque d'équipement pour la recherche. Les ressources humaines pour l'aménagement des pêches font largement défaut dans la plupart des pays.

Or, tout ceci se présente dans un contexte de crise économique. Il est bien connu que le budget et l'équipement des administrations des pêches ne permet pas toujours au personnel de se déplacer sur le terrain.

On note que les revenus procurés par les licences de pêche sont très rarement réinvestis dans le secteur. Ils sont la plupart du temps affectés au budget de l'Etat, alors qu'on pourrait espérer qu'une partie de ces gains soient utilisés à préserver la source même de ces rentrées. La baisse d'activité, et parfois même le retrait, de certaines flottes étrangères provoquera d'important manque à gagner pour certains pays.

Au niveau micro-économique on observe une crise de l'investissement privé dans beaucoup de pays. Les plus touchés sont ceux où la crise économique ou politique est la plus forte: Angola, Guinée Equatoriale, Libéria, Nigéria et Zaïre. Dans certains pays, il est également difficile de trouver des opérateurs privés intéressés à investir dans la distribution de matériel et équipement de pêche. Ceci entraîne une grande irrégularité dans l'approvisionnement en intrants comme en Guinée. En Guinée Bissau et à Sao Tomé et Príncipe, c'est la pénurie de carburant qui se produit régulièrement.

Sous la pression des institutions financières internationales, les avantages fiscaux dont bénéficiait le secteur sont remis en cause. Cela signifie pour les pêcheurs une hausse des coûts en raison de la fin des subventions et parfois l'augmentation des taxes. Or, ceci se passe dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat des consommateurs.

On constate une pénurie de crédit sur les marchés financiers. Celle-ci est due à l'inadaptation du système bancaire institutionnel au financement de la pêche artisanale. D'autre part, on peut craindre une baisse, ou un renchérissement, du crédit provenant du secteur informel en raison de la forte hausse des coûts de production et de la baisse de rentabilité des unités de pêche.

Les contraintes d'ordre institutionnel sont bien connues: manque de personnel, en particulier pour la recherche et le SCS et insuffisance des moyens d'encadrement et de vulgarisation. Comme il a déjà été signalé, le contexte général n'est pas favorable à un allègement du poids de ces contraintes.

Les contraintes socio-culturelles sont liées au niveau d'éducation généralement assez bas et au statut social du pêcheur artisan qui dans bien des pays ne reçoit que peu de considération. De plus, certains d'entre eux font de la pêche une activité de subsistance, ou encore partagent leur temps entre la pêche et l'agriculture. Ce qui peut être une stratégie de minimisation du risque est ainsi considéré comme un manque de professionnalisme.

Dans les pays où la profession est majoritairement exercée par des étrangers, comme au Cameroun et au Congo, on note un vieillissement de la main d'oeuvre nationale ce qui dénote un manque d'intérêt des plus jeunes pour le métier.

Dans certains groupes sociaux comme, par exemple, dans la société bijagos en Guinée Bissau, le travail productif n'est pas considéré comme une priorité pour la classe d'âge précédant l'initiation (20-30 ans). Les biens qu'ils ont acquis doivent être redistribués aux personnes âgées qui détiennent autorité et pouvoir. Ceci n'est pas de nature à promouvoir l'entreprise privée.

3.6.2 Les opportunités

Les politiques libérales mises en oeuvre par les gouvernements de la région depuis quelques années ont des effets positifs d'encouragement de l'initiative privée. Elles ont débouché dans beaucoup de cas sur la prise en charge par des opérateurs privés ou par les communautés de pêcheurs elles-mêmes de certaines tâches qui étaient auparavant du ressort exclusif de l'Etat.

Ces nouvelles orientations ont permis la privatisation de la gestion de certains projets et la mise en place de nouvelles structures associatives.

Dans l'administration, un personnel moins nombreux, mais mieux formé, et convaincu qu'une approche décentralisée et participative est dorénavant indispensable, sera probablement plus motivé.

L'opportunité d'une augmentation des débarquements de la flotte de pêche artisanale semble limitée à la localisation de certains stocks sous-exploités. Ceux-ci existent dans la zone Guinée-Bissau-Guinée-Sierra Leone et dans les eaux qui s'étendent du Cameroun à l'Angola. Il est peu vraisemblable que les ressources pélagiques qui sont dorénavant moins exploitées par les flottes étrangères soient à la portée des unités de pêche artisanale.

Le manque ou l'inadéquation des infrastructures de conservation à terre provoque certainement des pertes économiques, notamment pour le poisson de haute valeur. Cette situation représente cependant une opportunité pour de nombreuses femmes qui transforment ainsi le produit non commercialisé en frais. Une politique d'amélioration des moyens de conservation, par exemple par l'introduction de petites chambres froides et machines à glace, devra prendre cela en considération.

La collaboration régionale n'est pas une idée neuve, mais il s'agit d'un processus de longue haleine. En raison de la nature même de la ressource et des problèmes communs que rencontrent les pays de la région dans son exploitation, elle doit être poursuivie et encouragée. Il n'existe malheureusement pas encore de forum régional qui réunisse les directeurs des pêches.

Enfin, l'assistance extérieure reste disponible pour le développement du secteur de la pêche artisanale dans la région. La diminution de ces ressources financières, qui ont été parfois dans le passé source de gaspillage, représente une opportunité pour les gouvernements de la région qui doivent dorénavant s'efforcer d'en faire le meilleur usage.

3.6.3 Le processus de planification

L'adoption par les pays de la région de réformes politiques et économiques requiert le renforcement des capacités d'analyse et de planification au niveau national. Il est, en effet, de plus en plus important d'être en mesure d'optimiser l'utilisation de ressources qui s'avèrent de plus en plus rares, que celles-ci soient naturelles, financières ou humaines.

Malheureusement, les capacités nationales en matière de planification sont souvent inadéquates. Les plans de développement ne sont la plupart du temps qu'une liste de propositions de projets soumis à l'appréciation des bailleurs de fonds et l'on observe souvent un manque de coordination entre l'administration des pêches, le ministère chargé de la planification, les institutions de recherche et les autres ministères concernés par le développement du secteur. Or, il faut noter que les possibilités sont rares pour les départements des pêches de recruter des économistes et que peu de pays disposent d'une

véritable cellule de planification au sein du département des pêches. Une des solutions à ce problème réside peut-être dans la mise en place d'une équipe multidisciplinaire au niveau national. Ses membres, issus de diverses administrations, se retrouveraient périodiquement pour développer la coordination et le suivi des actions entreprises.

Une revue sectorielle de la pêche maritime a été réalisée en 1993 en Guinée Bissau et au Cameroun. Il est également prévu que le plan directeur de la pêche artisanale en Guinée Bissau soit disponible en 1994.

La participation et la consultation des opérateurs du secteur est de plus en plus à l'ordre du jour. On constate ainsi un usage régulier de la Méthode Accélérée de Recherche Participative (MARP) dans l'identification des problèmes et des solutions en Guinée et en Gambie. D'autres pays ont indiqué leur intérêt pour cette approche et souhaitent y être familiarisés. En Guinée, les Comités d'usagers des débarcadères sont une structure récente mais réellement opérationnelle. En Sierra Léone, le gouvernement a organisé en 1993 un Séminaire National sur le crédit. Au Ghana, a été organisé un Séminaire national sur la Stratégie de Développement des Pêches. En Mauritanie, s'est déroulé un atelier national sur l'immatriculation, la sécurité en mer et le mareyage.

On voit donc que la planification n'est déjà plus conçue comme un processus directif, mais plutôt comme la recherche d'un certain consensus sur les grandes orientations et la mise en oeuvre de mesures incitatives. Son efficacité sera néanmoins fonction d'une meilleure adéquation des ressources humaines aux tâches de planification et de la recherche d'une véritable participation des populations concernées au processus de développement.

3.7 L'aménagement des ressources halieutiques

Il n'existe pas réellement de politique d'aménagement des ressources halieutiques dans les pays de la région. Ceci peut s'expliquer par le manque d'éléments d'appréciation, notamment en matière biologique et socio-économique. Une autre raison est la difficulté qu'il y a, même lorsqu'elle est documentée, à prendre une décision de limitation d'accès à la ressource. Ceci est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit de flottes étrangères qui procurent d'importants revenus financiers et dont les gouvernements entretiennent d'étroites relations politiques et économiques avec les pays de la région.

Deux mesures sont communément en vigueur. Tout d'abord, la délimitation d'une zone juridiquement réservée à la pêche artisanale, ou plus généralement interdite aux engins traînants. Elle varie le plus souvent entre 2 et 6 miles selon les pays. La seconde est la réglementation concernant le maillage minimum des différents types de filet de pêche.

L'aménagement des ressources est pourtant un élément essentiel au succès des politiques de développement. La surexploitation entraînera fatalement la baisse de la rentabilité des investissements, une diminution des opportunités d'emploi et, en conséquence, l'appauvrissement des communautés de pêcheurs et un manque à gagner pour le pays tout entier. D'autre part, le fait que de nombreux stocks sont partagés entre plusieurs pays

nécessitera une coopération sous-régionale tant dans l'élaboration des mesures d'aménagement que dans leur mise en œuvre.

Dans l'immédiat, on peut penser que les problèmes que rencontrent les flottes des pays de l'ex-URSS et, en conséquence, la baisse de leurs activités va alléger la pression sur les stocks de petits pélagiques. D'autant plus, qu'en l'absence de flottes industrielles nationales on ne voit pas bien qui pourrait les remplacer pour exploiter cette ressource de faible valeur commerciale.

Une inquiétude grandit cependant en ce qui concerne la dégradation de l'environnement côtier. Même si la situation n'est pas aussi préoccupante que dans certaines autres régions comme l'Asie, l'usage de pesticides, l'envasement du fait du déboisement, la destruction de marais de mangroves ou encore l'exploitation pétrolière ont des conséquences néfastes sur la capacité de reproduction des ressources halieutiques.

D'autre part, les problèmes économiques et le renchérissement du coût des intrants poussent à l'essor de la pêche à l'explosif ou aux substances toxiques. C'est le cas, par exemple, au Sénégal, au Nigeria et au Zaïre.

Une gestion écologiquement rationnelle en vue d'un développement durable nécessitera à la fois une intégration multisectorielle et la participation des populations concernées. Cependant, il est fort difficile de contrôler l'accès à la ressource en régime de libre accès. Ceci est, par exemple, beaucoup plus difficile à mettre en œuvre dans des pêcheries côtières que dans des pêcheries en eaux continentales. L'établissement de droits exclusifs d'utilisation attribuant aux pêcheurs une participation à l'exploitation des ressources et un intérêt dans leur rentabilité future est une voie qui mérite d'être explorée.

Il est peu vraisemblable qu'en matière de pêche artisanale le contrôle de l'accès à la ressource puisse se mettre en place rapidement. On peut cependant prévoir que dans une situation où la ressource est déjà fortement exploitée, où les opportunités d'emploi sont peu nombreuses et où la population croît rapidement, la question de l'aménagement sera bientôt, et pour longtemps, au centre des préoccupations des administrateurs des pêches.

4. L'ASSISTANCE EXTERIEURE

4.1 Les grandes orientations

Le Produit National Brut est très bas dans tous les pays de la région. Il a même diminué ces dernières années lorsqu'il est rapporté au nombre d'habitants. Dans ces conditions, il est clair que le recours à l'assistance extérieure est indispensable pour assurer un certain nombre d'activités de développement. Cette assistance extérieure exprimée en pourcentage du PNB peut apparaître parfois assez élevée (tab. 11). Il faut toutefois noter que ceci est caractéristique des petits pays de moins d'un million d'habitants: Cap-Vert, Guinée Bissau, Gambie, Guinée Equatoriale et Sao

Tableau 11.- Aide publique au développement (1991)

| | APD par habitant (en \$ 1991) | APD en % du PNB en 1991 |
|----------------------|----------------------------------|-------------------------------|
| Mauritanie | 99 | 20,8 |
| Sénégal | 103 | 14,5 |
| Cap-Vert | 268 | 35,7 |
| Gambie | 106 | 47,5 |
| Guinée Bissau | 123 | 61,5 |
| Guinée | 56 | 11,8 |
| Sierra Léone | 25 | 10,8 |
| Libéria | 53 | n.d. |
| Côte d'Ivoire | 48 | 6,7 |
| Ghana | 39 | 10,4 |
| Togo | 56 | 13,4 |
| Bénin | 56 | 15,9 |
| Nigeria | 3 | 0,9 |
| Cameroun | 43 | 4,5 |
| Guinée Equatoriale | 150 | 60,0 |
| Gabon | 118 | 3,8 |
| Sao Tomé et Príncipe | 480 | 129,7 |
| Congo | 58 | 5,8 |
| Zaïre | 13 | 6,2 |
| Angola | 26 | n.d. |

Source: PNUD, 1993

Tomé et Príncipe. Ceci s'explique aisément par le fait que les projets d'assistance ou les infrastructures de base ont une taille minimum et qu'une fois leur montant rapporté au nombre d'habitants, il apparaîtra élevé.

La tendance observée l'an passé s'est accentuée: l'assistance extérieure se fait beaucoup plus difficile à mobiliser. On constate à la fois la fin de certains projets et la quasi absence de projets nouveaux. Ceci est vrai tant pour l'assistance bilatérale que multilatérale.

Certains pays sont totalement privés d'assistance extérieure au secteur de la pêche artisanale. C'est le cas en raison de la situation socio-politique au Libéria, au Togo, en Angola et au Zaïre. Par contre, en raison de la priorité importante qu'ils accordent à la pêche artisanale, de nombreux pays continuent à bénéficier d'une assistance extérieure. D'autres n'ont bénéficié en 1993 d'aucun projet d'appui à la pêche artisanale comme le Cameroun et le Congo.

Beaucoup de projets se concentrent sur les activités de pêche qui sont essentiellement le fait des hommes. On observe moins d'assistance au secteur de la transformation et de la commercialisation qui est largement dominé par les femmes. Les projets d'appui institutionnel sont eux aussi peu nombreux alors que les effets négatifs des Programmes d'Ajustement Structurels (PAS) sur les administrations des pêches de la région sont importants.

Une des préoccupations principales des donateurs comme des pays bénéficiaires est, dorénavant, l'exigence de pérennité des résultats obtenus. Cela n'est pas toujours facile lorsque l'assistance extérieure s'est substituée aux opérateurs nationaux. On le constate, par exemple, là où il y a pénurie de devises, ou forte inflation, et donc difficulté à garantir un approvisionnement régulier des intrants à des prix raisonnables.

4.2 Les projets nationaux

En Mauritanie, le projet "Aménagement de la Baie du Repos" qui est le projet de port de pêche artisanale de Nouadhibou est financé par le Fonds Arabe de Développement Economique et Social (FADES). Ce projet qui a débuté en 1992 prendra fin en 1995. Il prévoit la construction d'un port de pêche artisanale, d'unités de stockage et de conservation du poisson, ainsi qu'un quai pour la réparation navale. La Banque Africaine de Développement (BAD) finance à hauteur de 5,4 millions \$ le projet de "Développement de la Pêche Artisanale Sud" qui couvre le littoral depuis N'diogo jusqu'au cap Timiris. Ce projet qui a débuté en 1992 pour une durée de trois ans a comme groupe cible la communauté des pêcheurs Imraguens. Son objectif est la création d'emplois directs et induits et l'approvisionnement du marché intérieur en poisson. Il entend former 300 pêcheurs artisans et 160 mécaniciens hors-bord. Le troisième projet de la coopération japonaise a fourni 29 pirogues en plastique équipées de moteurs intérieurs, une cinquantaine de moteurs hors-bords ainsi que des filets et des pièces de rechange.

Au Sénégal, l'assistance canadienne (ACDI) fournie à travers le projet ProPêche est quasiment terminée en 1993. La dernière composante, la construction de pirogues en bois améliorées à M'bour s'achèvera début 1994. Le Japon fournit son assistance au centre de pêche de Missirah. Le Fonds Européen de Développement (FED) et la Casse Française de Développement (CFD) cofinancent un projet de développement de la pêche artisanale à Ziguinchor (PAMEZ). Une société privée canadienne va démarrer en 1994 l'expérimentation de pirogues de type sénégalais en fibre de verre et la construction de bateaux de pêche polyvalents en acier de 10 mètres.

Au Cap-Vert, la BAD et le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) cofinancent depuis 1987 un projet de développement des pêches artisanales. Ce projet qui vise le développement des conditions techniques permettant l'augmentation de la production et l'amélioration des conditions de vie des pêcheurs devrait se terminer en 1995. Sur financement des Pays-Bas, la FAO exécute depuis septembre 1993 la phase préparatoire d'un projet de développement des pêches artisanales. Cette phase d'un an servira à définir les objectifs, résultats attendus et activités de la phase principale du projet qui durera trois ans. Un autre projet est financé par l'Allemagne et exécuté par la GTZ pour une durée de 30 mois pour la phase préparatoire. La phase principale devrait durer 6 à 8 ans. Il a pour but l'augmentation de la production et l'amélioration des conditions de commercialisation dans les îles de Fogo et Brava. Le projet d'appui à la pêche artisanale dans l'île de Sarto Antao est financé depuis 1987 par les Pays-Bas et devrait se terminer en 1994.

En Gambie, le projet de développement des pêches artisanales pour les centres de pêche côtière qui était financé par la CEE est venu à échéance. Ces centres sont maintenant gérés par les communautés elles-mêmes avec une assistance limitée de la part du Département des Pêches. Il en est de même du projet de développement des pêches artisanales pour les centres de pêche continentale qui était financé par l'Italie jusqu'en juillet 1993. Ceux-ci auraient encore besoin d'une

assistance extérieure pour quelque temps, mais les chances de trouver un financement sont minces. Le projet de développement des pêches artisanales de Bakau est devenu opérationnel en juillet 1993. Le financement des infrastructures a été assuré par l'Agence de Développement International du Japon (JICA) pour un montant de 3.5 Ms \$EU. Ce projet est exécuté par le Département des Pêches selon une approche de participation communautaire. Les installations gérées par le Centre Communautaire de Pêche comprennent usine à glace, chambre froide, installation de traitement du poisson et atelier de réparation de moteurs. Le projet assure également un volet formation aux pêcheurs artisans ainsi que l'approvisionnement en intrants¹.

Le projet d'assistance au Ministère des Pêches de Guinée Bissau est financé depuis 1989 par le PNUD et exécuté par la FAO. Son objectif principal est la mise en place d'une structure opérationnelle dans le domaine de la planification du développement et de l'aménagement des pêches. Il a bénéficié d'une prolongation de 12 mois devant aboutir à la réalisation et l'approbation d'un Plan Directeur de la Pêche Artisanale. Il se terminera début 1994. Une de ses réalisations principales est la mise en place d'un système de collecte, de compilation et d'analyse des données statistiques de la pêche artisanale. L'Agence Suédoise de Développement International (ASDI) donne son appui au secteur de la pêche artisanale depuis 1977, essentiellement à travers son projet dans l'archipel des Bijagos. Depuis 1992 et en étroite coopération avec le projet FAO, l'ASDI a décidé de réorienter son assistance vers l'appui institutionnel. Son action se concentre donc dans les domaines du renforcement des capacités de conception et de suivi des actions de développement. Elle accorde également une attention à l'appui aux femmes, la pêche expérimentale et la formation des pêcheurs. La coopération japonaise a offert en 1992 un don de matériel pour une valeur de près de 2 Ms \$EU. Elle a accepté également de financer un technicien japonais pour la formation en entretien de moteurs hors-bord et trois petites fabriques de glace. La deuxième phase du projet de la coopération italienne à Bolama est venu à terme en juin 1992. Il a oeuvré à l'approvisionnement en équipement de pêche et à la formation des pêcheurs. La troisième phase dont le financement est acquis est en attente de démarrage. Le projet de développement de l'ONG belge "Iles de Paix" se poursuit et contribue pour une grande part à la formation en technique de pêche et en construction navale dans l'archipel des Bijagos. L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) a débuté un projet pour le développement durable de la pêche artisanale dans le Rio Grande de Buba. L'objectif du projet est de garantir l'utilisation durable des ressources côtières au bénéfice des communautés en fournissant un appui matériel et scientifique à ces populations et aux institutions concernées². Sur financement de la coopération canadienne, le Centre d'Etudes et de Coopération Internationales (CECI) a poursuivi sa coopération avec le Centre de Recherche du Ministère des Pêches pour l'évaluation de la biomasse.

En Guinée, la phase II du projet Kaback financée par le PNUD pour un montant de 300.000 \$EU a débuté en décembre 1993. L'objectif principal de cette phase est de préparer l'Unité de Développement des Pêches (UDP) à se transformer en ONG dès la fin de la première année. Le projet de développement de la pêche artisanale à Kamsar qui a bénéficié d'un financement du Fonds d'Equipement des Nations-Unies (FENU) et du PNUD se terminera en 1994. L'Office de Développement de la Pêche Artisanale et de l'Aquaculture (ODEPAG) financé par la BAD et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) pour un montant de

¹ voir "La Lettre du DIPA" N°21 (mars 1994)

² voir "La Lettre du DIPA" N°20 (décembre 1993)

35 millions \$EU poursuit ses activités. Il a réceptionné ses quatre bases de pêche, trois entrepôts frigorifiques, un charrier naval et l'atelier central. La coopération canadienne finance un projet pilote de sécurité en mer. Ce projet qui est exécuté par le Centre canadien d'études et de coopération internationale (CECI) vise à l'amélioration des conditions de sécurité en milieu pêcheur (en mer et sur terre) dans les zones de Landréah et Douprou. La phase préparatoire de ce projet a débuté en 1992 pour une période de deux ans. Le Japon, à travers son agence de coopération internationale JICA, a accordé de l'équipement pour la motorisation des barques de pêche artisanale pour un montant de près de 4 millions \$EU. Le gouvernement a réceptionné les centres de pêche de Benty et de Dubreka-Taboriah qui avaient été financés respectivement par la CEE et la coopération italienne.

En Sierra Léone, le projet de développement rural de Bo/Pujehun financé par l'Allemagne et exécuté par la GTZ qui avait débuté en 1987 devait se terminer en 1993. Ce programme qui avait une composante pêche de capture dans le district de Pujehun est arrêté depuis 1991 en raison de la situation qui prévaut dans la région. Le projet de développement intégré de la région de Shenge est financé par le PNUD et exécuté par la FAO et le gouvernement de Sierra Léone depuis 1985 devrait se terminer en 1994. Des fonds complémentaires ont été fournis par DANIDA et l'UNICEF. Le Programme de développement communautaire et des pêches artisanales de la région Ouest Nord-Ouest (AFCOD) financé par la CEE depuis 1989. Il est exécuté par la société de consultants GOPA. Ses principales réalisations comprennent la construction d'embarcations améliorées. Le projet pilote de Tombo a débuté en 1980 et est financé et exécuté par la GTZ et le gouvernement de Sierra Leone. Durant sa cinquième phase (1989-1993), il a poursuivi les activités de développement communautaire et technique et y a ajouté la réduction des pertes après captures et l'installation d'une station du Département des Pêches à Bonthe. Le projet de développement des pêches côtières a bénéficié en 1992 d'un don du gouvernement du Japon pour une valeur de près de 3 Ms \$EU. Celui-ci comprenait des engins de pêche, des moteurs hors-bord, véhicules, embarcations et autres équipements pour le développement de la pêche artisanale.

En Côte d'Ivoire, le projet de la Lagune Aby dont la première phase a été financée par le FIDA est redevenu opérationnel en novembre 1992. Le projet a décidé de repartir sur de nouvelles bases et en particulier sur l'approche participative. Un Comité Consultatif a été créé et une importante composante "statistiques" mise en place. Le projet d'amélioration des embarcations artisanales financé par le Fonds d'Aide et de Coopération français (FAC) a produit 5 unités en fibre de verre de 8 à 14 mètres de long.

Au Ghana, la première phase du projet de développement intégré des pêches artisanales de Yeji qui avait débuté en 1989 s'est conclue en 1993. Ce projet était financé par le PNUD et exécuté par la FAO. Ce projet a permis d'élaborer une méthodologie pour la collecte des données statistiques, a réalisé un travail de base pour initier un programme d'évaluation des stocks et mis en place le centre communautaire de pêche. Il a assuré l'amélioration de la technologie dans les domaines de la construction navale, des techniques de pêche et de traitement, ainsi que dans l'entretien des moteurs. Il a assuré aussi la formation en matière de comptabilité, de gestion de coopérative et de lignes de crédit. Le PNUD a approuvé la seconde phase qui débutera en 1994. Sur financement de la Banque Mondiale, de la coopération britannique (ODA) et du gouvernement du Ghana, le Conseil pour la recherche scientifique et industrielle exécute le projet national de recherche agricole qui comprend un important volet concerne le suivi et l'évaluation des stocks de poissons démersaux et l'étude de la biologie et de la dynamique des populations de poissons pélagiques commercialement importants.

Au Bénin, le Projet Pêche Lagunaire, financé par la coopération allemande (GTZ) depuis 1986 et qui était prévu de terminer en 1994, continuera ses activités jusqu'en 1997. Il assiste la Direction des Pêches dans la recherche de solutions à la surexploitation des plans d'eau et à la baisse de la production et des rendements. Ses actions concernent la réhabilitation du milieu par la replantation de mangroves et la lutte biologique contre les jacinthes d'eau, le développement de revenus alternatifs, la gestion locale des ressources, ainsi que le renforcement de la Direction des Pêches.

Au Nigéria, le FIDA et le PNUD financent le Projet de développement des pêches artisanales pour un montant de 20 Ms \$EU. Le projet qui a débuté en 1992 pour une période de cinq ans va fournir des prêts aux pêcheurs artisans et femmes de pêcheurs afin de poursuivre leurs activités productives. Il fournira également une assistance technique pour développer ces activités et assurera la mise en place des installations communautaires nécessaires. Le projet comporte également un volet formation ainsi que l'expérimentation et l'introduction d'intrants améliorés. Le projet d'accroissement de la production de la pêche artisanale est financé par le fonds de la CEDEAO. Ce projet a pour principal objectif la fourniture de crédit aux pêcheurs artisans afin qu'ils puissent acheter les intrants nécessaires à leur activité. Le projet d'un montant de 6 Ms \$EU a débuté en 1992 pour une période de quatre ans. La Banque Mondiale a donné son accord pour financer un projet de suivi, contrôle et surveillance des ressources marines. Ce projet a pour objectif la conservation des ressources marines par une évaluation régulière des stocks côtiers. Ce projet d'un montant de 3,5 millions \$EU est en attente de démarrage.

En Guinée Equatoriale, le projet de pêche artisanale de Bata est financé par le gouvernement italien depuis 1988. Le projet a permis la construction d'un Centre de Pêche équipé de machine à glace, chambre froide et divers ateliers et équipements, ainsi que la mise en service de 20 embarcations de fibre de verre de 7 à 10 mètres équipées de moteur interne de 14 CV et d'une petite caisse isotherme.

Au Gabon, la FAO a accepté de financer sur les fonds de son Programme de Coopération Technique (PCT) un projet d'assistance à la mise en place d'un système statistique informatisé pour les pêches maritimes. Il est prévu de démarrer effectivement début 1994.

A Sao Tomé et Principe, la deuxième phase du projet de pêche artisanale est cofinancée par le FIDA (prêt de 1,5 million \$EU), le FAC (don de 700.000 \$EU) et le Japon (don d'équipement pour une valeur de 1,8 million \$EU). Les principales activités du projet, qui a débuté en 1990 pour une durée de cinq ans, sont l'amélioration des techniques de pêche, la vente d'équipement et matériel, ainsi que l'appui socio-économique aux pêcheurs et aux commerçantes de poisson. Le Canada, quant à lui, finance un projet d'évaluation des ressources halieutiques. Ce projet a commencé en 1992 pour une durée de trois ans.

Au Zaïre, le secteur de la pêche ne bénéficie d'aucune assistance extérieure. Les troubles qui se sont déroulés en septembre 1992 et janvier 1993 ont entraîné la suspension du projet d'assistance à la mise en oeuvre du Plan Directeur des Pêches. Ce projet qui avait débuté en 1989 était financé par le PNUD et exécuté par la FAO.

En Angola, le gouvernement continue à recevoir l'assistance de la coopération suédoise. Cependant, la situation n'est toujours pas favorable à l'intervention de l'assistance extérieure pour le développement des pêches maritimes artisanales qui représentent pourtant un fort potentiel. Seul

le projet de réhabilitation du port de pêche de Boavista à Luanda financé par la Caisse Française de Développement a été relancé: la société maître d'oeuvre du projet a paraphé en octobre l'avenant au contrat d'origine.

4.3 Les projets régionaux

Les projets régionaux sont un élément essentiel de la coopération régionale dans les pêches. Malheureusement, pour des raisons politiques mais aussi, et peut-être même surtout, à cause des procédures administratives imposées par les donateurs multilatéraux (PNUD, CEE) leur financement s'avère toujours difficile.

Le Service régional d'information et de conseil en matière de transformation et de commercialisation des produits de la pêche pour l'Afrique (INFOPECHE) exécuté par la FAO et financé par la Norvège est en voie de devenir une organisation intergouvernementale. Ce service basé à Abidjan, Côte d'Ivoire, fournit régulièrement des informations sur le marché, donne des avis techniques sur les produits et la transformation, et dispense une formation dans des domaines spécialisés consécutifs à la capture dans la région. Ce Service fait partie du réseau de services régionaux d'information sur la commercialisation du poisson et de conseils techniques (INFOFISH pour l'Asie et le Pacifique, INFOPESCA pour l'Amérique latine et INFOSAMAK pour les pays arabes).

Le Programme Régional pour l'Afrique de l'Ouest "Valorisation des Captures de la Pêche Artisanale" est financé par la CEE. Le Programme est basé à Abidjan et vise à la réduction des pertes physiques de poisson, à l'amélioration de la qualité des produits frais et transformés, comme moyen d'obtenir un accroissement du revenu des opérateurs privés, et à l'expansion du commerce régional des produits de la pêche artisanale. Ce Programme va bientôt entrer dans sa phase principale de cinq ans et sera opéré par un consortium de quatre ONG: INADES (Côte d'Ivoire), Credit Union (Ghana), CREPTEL (Sénégal) et CEASM (France).

Le Comité Régional des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) bénéficie d'un certain nombre de projets tous financés par la CEE dans différents domaines: la formation (Cap Esterias, Gabon), la recherche (Pointe Noire, Congo) et la construction navale (Sao Tomé et Príncipe). Il faut cependant noter qu'aucun de ces projets n'est encore opérationnel.

Avec l'appui financier du PNUD, la FAO exécute depuis 1993 la phase préparatoire d'un projet inter-régional d'aménagement intégré des pêcheries côtières. Cette phase préparatoire qui doit durer un an et se terminer mi-1994 a pour objectif d'élaborer des méthodologies et mécanismes de coordination pour l'aménagement intégré des pêcheries côtières, ainsi que la préparation d'un programme d'assistance élargi dans ce domaine. Les résultats attendus du projet incluent un plan d'aménagement intégré des pêcheries dans trois sites pilotes. En Afrique, le Comité Consultatif du projet a choisi la Gambie comme site pilote. Le projet assiste le Département des Pêches dans certaines études préliminaires concernant l'usage du bois de chauffe pour le fumage du poisson, l'écologie des mangroves ou encore les aspects socio-économiques des pêcheries de crevettes en estuaire.

Le projet sous-régional pour le suivi, contrôle et surveillance (SCS) des eaux de la ZEE a démarré par une phase préparatoire de 6 mois. La base principale de ce projet cofinancé par la Banque

Mondiale et le gouvernement de Luxembourg est la Gambie. Ce projet doit assister la Commission sous-régionale des Pêches dans la formation et l'harmonisation du statut des observateurs SCS, ainsi que dans la mise en place d'un système commun pour le marquage des bateaux et l'adoption d'une convention sur la détermination des conditions d'accès à la ressource et de leur exploitation dans la ZEE.

4.4 Des projets en attente de financement

On note qu'un certain nombre de projets nationaux et régionaux ont été identifiés et se trouvent à des stades d'avancement divers pour leur financement.

La Mauritanie a soumis à la BAD un projet de port de pêche artisanale à Nouakchott. Ce projet d'un montant de 12 millions \$ pourrait débuter assez rapidement.

En Gambie, l'administration des pêches a entamé des contacts avec le Japon afin de financer une deuxième phase du projet de Bakau. Aucun donateur n'a encore été identifié pour financer la suite du projet de développement des pêches continentales qui avait été financé par la coopération italienne.

En Guinée Bissau, le projet de développement de la pêche artisanale avancée pour l'ensemble des zones côtières dont l'accord de prêt a été signé en décembre 1990 par la BAD n'est toujours pas opérationnel. Le document de projet a été révisé et le montant initial de 40 millions \$EU ramené à 12 millions \$EU. Il est cependant gelé en raison des retards mis par le pays au remboursement d'emprunts antérieurs.

Le Togo a introduit une requête auprès de la FAO pour le financement et la réalisation d'un projet d'assistance à l'élaboration d'un plan sectoriel de développement des pêches et de l'aquaculture.

Le Cameroun a un projet de construction de fabrique de glace dans certains points de débarquement. Il a aussi introduit une requête auprès de la FAO pour l'amélioration des embarcations de pêche artisanale.

En Guinée Equatoriale un projet d'amélioration des embarcations de pêche artisanale et de formation de charpentiers de marine a été soumis au PNUD.

Une requête a été transmise à la CEE au nom de la Conférence Ministérielle pour le financement d'un projet régional d'amélioration du cadre juridique pour la coopération, l'aménagement et le développement des pêcheries des états côtiers d'Afrique de l'Ouest. Ce projet pourrait débuter en 1994.

Références bibliographiques

I. Documents publiés

- Anon., 1993. - Report of the Working Group on Artisanal Fisheries Statistics for the Western Gulf of Guinea, Nigeria and Cameroun. Cotonou. IDAF Project. 126 p. IDAF WP/49.
- Banque Mondiale, 1993. - Rapport sur le développement dans le monde 1993. 339 p.
- FAO, 1993. - Agriculture: Horizon 2010. Document présenté à la vingt-septième session de la conférence de la FAO, Rome 6-25 novembre 1993. C 93/24. 360 p. - annexes
- FAO, 1993. - Marine Fisheries and the law of the sea: a decade of change. FAO Fisheries Circular. N° 853. Rome, FAO. 66 p.
- FAO, 1994. - Rapport du groupe de travail ad hoc sur les aspects économiques de l'exploitation des sardinelles et autres espèces de petits pélagiques de l'Afrique du Nord-Ouest. Série COPACE. (en préparation)
- Kébé, M., J. Gallène et D. Thiam, 1993. - Revue sectorielle de la pêche artisanale en Guinée Bissau. Cotonou, Projet DIPA. 32 p. + annexes. DIPA/WP/46.
- Kébé, M., J.C. Njock et J. Gallène, 1993. - Revue sectorielle de la pêche maritime au Cameroun. Cotonou, Projet DIPA. 30 p. + annexes. DIPA/WP/48.
- Laureti E. (comp), 1992. - Fish and Fisheries Products: world apparent consumption statistics based on food and balance sheets (1961-1990). FAO Fisheries Circular. N° 821 Rev. 2. Rome, FAO. 477 p.
- Marashi S. H., 1993. - Activities of regional fisheries bodies and other organizations concerned with fisheries. FAO Fisheries Circular. N° 807 Rev. 1. Rome, FAO. 57 p.
- PNUD, 1993. - Rapport mondial sur le développement humain 1993. Economica, Paris. 255 p.
- Satia B. P., - Dix ans de développement intégré des pêches artisanales en Afrique de l'Ouest: origine, évolution et leçons apprises. Cotonou. Projet DIPA. 41 p. DIPA/WP/50.
- Satia B. P. et B. Horemans (éd.). - Atelier sur les conflits dans les pêcheries côtières en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Bénin, 24-26 novembre 1993. Cotonou, Projet DIPA. 68 p. DIPA/WP/53.
- Seki E. et A. Bonzon, 1993. - Selected aspects of African fisheries: a continental overview. FAO Fisheries Circular. N° 810 Rev. 1. Rome, FAO. 158 p.
- United Nations, 1992. - Cooperation in fisheries in Africa. report of Secretary-General, General Assembly, Forty-seventh Session, ECOSOC Doc. A/47/279, New-York. 36 p.

II. Documents présentés par les fonctionnaires de liaison du Programme lors de leur septième réunion à Cotonou, Bénin, du 22 au 24 novembre 1993 et non publiés

- Adebiyi, O. F., 1993. - Fisheries Development in Nigeria, 16 p. + annexes.
- Anibal O., 1993. - La pêche artisanale à Sao Tomé et Prncipe, 7 p.
- Barros, D., 1993. - Le sous-secteur de la pêche artisanale en Guinée Bissau, 7 p. + annexes.
- Bikoro Eka Ada, J., 1993. - El sector de la pesca en Guinea Equatorial, 12 p.
- Bitoumba, A., 1993. - Le secteur des pêches au Congo, 11 p.
- Bondja M., 1993. - La pêche au Cameroun, 8 p.
- Boyer S., 1993. - Situation de la pêche artisanale sénégalaise, 4 p.
- Denke, A. M., 1993. - Etat de la pêche artisanale au Togo, 6 p.
- Forde, A. C., 1993. - Update on Sierra Leone fisheries, 6 p. + annexes
- Kaba, F., 1993. - La pêche artisanale en République de Guinée, Conakry, 7 p. + annexes
- Katsongo K., 1993. - Le secteur de la pêche au Zaïre, 12 p.
- Mensah, M. A., 1993. - Artisanal fisheries in Ghana, 8 p + annexes
- Meymoun, M., 1993. - La pêche artisanale en Mauritanie, 8 p.
- Njie, M., 1993. - The fisheries sector of The Gambia, 13 p. + annexes
- Ramos J. M., 1993. - La pêche en République du Cap-Vert, 9 p.

LISTE DES RAPPORTS DIPA - LIST OF IDAF REPORT

I. Documents techniques / Technical documents

- De Graauw, M.A., Etude de préfaisabilité technique de l'aménagement d'abris pour la pêche maritime artisanale au Bénin. Cotonou, Projet DIPA. 55 p., DIPA/WP/1.
1985
- Black Michaud, M.J., Mission d'identification des communautés littorales de pêcheurs artisans au Bénin. Cotonou, Projet DIPA, 24 p., DIPA/WP/2.
1985
- Gulbrandsen, O.A., Preliminary account of attempts to introduce alternative types of small craft into West Africa. Cotonou, IDAF Project, 51 p., IDAF/WP/3.
1985
- Gulbrandsen, O.A., Un compte-rendu préliminaire sur les tentatives d'introduire des types alternatifs de petites embarcations en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 53 p., DIPA/WP/3.
1985
- Jorion, P.J.M., The influence of socio-economic and cultural structures on small-scale coastal fisheries development in Bénin. Cotonou, IDAF Project, 59 p., IDAF/WP/4.
1985
- Jorion, P.J.M., L'influence des structures socio-économiques sur le développement des pêches artisanales sur les côtes du Bénin. Cotonou, Projet DIPA, 59 p., DIPA/WP/4.
1985
- Tandberg, A., Preliminary assessment of the nutritional situation of subsistence fishermen's families. Cotonou, IDAF Project, 31 p., IDAF/WP/5.
1986
- Wijkstrom, O., Recyclage des personnels pêche en gestion et comptabilité. Cotonou, Projet DIPA, 25p., DIPA/WP/6.
1986
- Collart, A., Development planning for small-scale fisheries in West Africa, practical and socio-economic aspects of fish production and processing. Cotonou, IDAF Project, 34 p., IDAF/WP/7.
1986
- Collart, A., Planification du développement des pêches artisanales en Afrique de l'Ouest; production et traitement du poisson, ses aspects matériels, techniques et socio-économiques. Cotonou, Projet DIPA, 67 p., DIPA/WP/7.
1986
- Van der Meeren, A.J.L., Socio-economic aspects of integrated fisheries development in rural fishing villages. Cotonou. IDAF Project, 29 p., IDAF/WP/8.
1986
- Haliug, L.J., et O. Wijkstrom, Les disponibilités en matériel pour la pêche artisanale. Cotonou, Projet DIPA, 47 p., DIPA/WP/9.
1986
- Akeser, S.J., Design and trial of sailing rigs for artisanal fisheries of Sierra Leone. Cotonou, IDAF Project, 31 p., IDAF/WP/10.
1986
- Vétilart, R., Rapport d'étude préliminaire sur l'aménagement d'un abri pour la pêche maritime artisanale à Cotonou. Cotonou, Projet DIPA, 31 p., DIPA/WP/11.
1986
- Van Hoof, L., Small-scale fish production and marketing in Shenge, Sierra Leone. Cotonou, IDAF Project, 36 p., IDAF/WP/12.
1986
- Everatt, G.V., An outline of West African small-scale fisheries. Cotonou, IDAF Project, 32p., IDAF/WP/13.
1986
- Anon., Report of the second IDAF liaison officers meeting; Freetown, Sierra Leone (11 - 14 November 1986). Cotonou, IDAF Project, 66 p., IDAF/WP/15.
1987
- Anon., Compte-rendu de la deuxième réunion des officiers de liaison du DIPA. Cotonou, Projet DIPA, 27 p., DIPA/WP/16.
1987
- Campbell, R.J., Report of the preparatory technical meeting on propulsion in fishing canoes in West Africa (Freetown, 15-18 November 1986). Cotonou, IDAF Project, 88 p., IDAF/WP/17.
1987

- Davy, D.B., Seamanship. Sailing and Motorisation. Cotonou, IDAF Project, 85p., IDAF/WP/18.
1987
- Anum-Doyi, B., and J. Wood. Observations on fishing methods in West Africa Cotonou, IDAF Project, 53 p., IDAF/WP/19.
1988
- Anon., Report of the third IDAF liaison officers meeting (Cotonou, 2 - 4 December 1987). Cotonou, IDAF Project, 88 p., IDAF/WP/20.
1988
- Anon., Compte-rendu de la troisième réunion des officiers de liaison du DIPA (2-4 Décembre 1987). Cotonou, Projet DIPA, 85 p., DIPA/WP/20.
1988
- Haakonsen, J.M. (Ed.) Recent developments of the artisanal fisheries in Ghana Cotonou, IDAF Project, 69 p., IDAF/WP/21.
1988
- Everett, G.V., West African marine artisanal fisheries. Cotonou, IDAF Project 41 p., IDAF/WP/22.
1988
- Everett, G.V., Les pêches maritimes artisanales en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 44 p., DIPA/WP/22.
1988
- Coackley, A.D.R., Observations on small fishing craft development in West Africa. Cotonou, IDAF Project, 22 p., IDAF/WP/23.
1989
- Zinsou, J. et W. Wentholt, Guide pratique pour la construction et l'introduction du fumoir "chorkor". Cotonou, Projet DIPA, 33 p., DIPA/WP/24.
1989
- Zinsou, J. and W. Wentholt, A practical guide to the construction and introduction of the chorkor smoker. Cotonou, IDAF Project, 29 p., IDAF/WP/24.
1989
- Chauveau, J.P., F. Verdeaux, E. Charles-Dominique et J.M. Haakonsen, Bibliographie sur les communautés de pêcheurs d'Afrique de l'Ouest - Bibliography on the fishing communities in West-Africa. Cotonou, Projet DIPA - IDAF Project, 220 p., DIPA-IDAF/WP/25.
1989
- Everett, G.V., Small-scale fisheries development issues in West Africa. Cotonou, IDAF Project, 47p., IDAF/WP/26.
1989
- Everett, G.V., Problèmes de développement de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 49 p., DIPA/WP/26.
1989
- Haakonsen, J.M., et W. Wentholt, La pêche lacustre au Gabon. Cotonou, Projet DIPA, 36p., DIPA/WP/27.
1989
- Anon., Report of the ad hoc technical meeting on artisanal fisheries craft, propulsion, gear and security in the IDAF region; Cotonou, 25 - 26 September 1989. Cotonou, IDAF Project, 111 p., IDAF/WP/28.
1990
- Anon., Report of the fourth IDAF liaison officers meeting (Dakar, 21 - 23 November 1989). Cotonou, IDAF Project, 135 p., IDAF/WP/29.
1990
- Anon., Compte-rendu de la quatrième réunion des officiers de liaison du DIPA. Cotonou, Projet DIPA, 121 p., DIPA/WP/29.
1990
- Houndékon, B.R., D.E. Tempelman and A.M. Ijff, Report of round table meeting on women's activities and community development in artisanal fisheries (projects) in West Africa. Cotonou, IDAF Project, 12 p. + annexes, IDAF/WP/30.
1990
- Houndékon, B.R., D.E. Tempelman et A.M. Ijff, Rapport du séminaire sur les activités féminines et le développement communautaire dans les projets de pêches artisanales en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 14 p. + annexes, DIPA/WP/30.
1990
- Ijff, A.M., Socio-economic conditions in Nigerian fishing communities. Based on studies along the Benin and Imo river estuaries. Cotonou, IDAF Project, 113 p., IDAF/WP/31.
1990
- Okpanefe, M.O., A. Abiodun and J.M. Haakonsen, The fishing communities of the Benin River estuary area: Results from a village survey in Bendel State, Nigeria. Cotonou, IDAF Project, 75 p., IDAF/WP/32.
1991

- Anon., Compte-rendu du cours "Analyse Quantitative des Aspects Sélectionnés de Développement". 1991 Cotonou. Projet DIPA, 6 + xlv p., DIPA/WP/33.
- Anon., Report of the course on "Quantitative Analysis of Selected Aspects of Fisheries Development". Cotonou, IDAF Project, 6 + xlv p., IDAF/WP/33
- Callerholm Cassel, E., Cost and Earnings and Credit Studies on Ghanaian Canoe Fisheries. Cotonou, 1991 IDAF Project, 38 p., IDAF/WP/34.
- Sheves, G.T., The Ghanaian dug-out canoe and the canoe carving industry in Ghana. Cotonou, IDAF Project 109 p., IDAF/WP/35.
- Haakonsen, J.M. and Chimère Diaw, Fishermen's Migrations in West Africa. Cotonou, IDAF Project 293 p., IDAF/WP/36.
- Haakonsen, J.M. et Chimère Diaw, Migration des Pêcheurs en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet 1991 DIPA, 332 p., DIPA/WP/36.
- Gulbrandsen, O.A., Canoes in Ghana. Cotonou, IDAF Project, 82 p., IDAF/WP/37. 1991
- Anon., Artisanal Fisheries in West Africa, Report of the Fifth IDAF Liaison Officers Meeting. 1991 Cotonou, IDAF Project, 140 p., IDAF/WP/38.
- Anon., Les pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, Compte-rendu de la Cinquième réunion des 1991 Officiers de Liaison du DIPA. Cotonou, Projet DIPA, 122 p., DIPA/WP/38.
- Beare, R.J. and P. Taninomo, Purse seine and encircling net fishing operations in Senegal, Guinea, 1991 Sierra Leone, Ghana and Benin. Cotonou, IDAF Project, 92p., IDAF/WP/39.
- Everett, G.V. and G.T. Sheves, Recent trends in artisanal fisheries and report on alternatives to ca- 1991 noes. Cotonou, IDAF project, 33 p., IDAF/WP/40.
- Callerholm Cassel, E. and A.M. Jallow, Report of a socio-economic survey of the artisanal fisheries 1991 along the atlantic coast in The Gambia. Cotonou, IDAF project, 97p., IDAF/WP/41.
- Chimère Diaw, M. et Jan M. Haakonsen, Rapport du séminaire sur les migrations de pêcheurs 1992 artisans en Afrique de l'Ouest. Cotonou, projet DIPA, 36p., DIPA/WP/42.
- Chimère Diaw, M. and Jan M. Haakonsen, Report on the regional seminar on artisanal fishermen's 1992 migrations in West Africa. Cotonou, IDAF project, 35p., IDAF/WP/42.
- Houndékon, B. et L. Aféyon, Rapport du séminaire-atelier de sensibilisation sur la méthode accélérée 1993 de recherche participative tenu à Libreville Gabon en Novembre 1992. Cotonou, Projet DIPA, 56p., DIPA/WP/43.
- Anon., Rapport de la sixième réunion des fonctionnaires de liaison Banjul, Gambie 1 - 5 février 1993. 1993 Cotonou, Projet DIPA, 57 p., DIPA/WP/44.
- Anon., Report of the sixth IDAF liaison officers meeting Banjul, Gambia 1 - 5 February 1993. Coto- 1993 nou, IDAF Project, 60 p., IDAF/WP/44.
- Horemans, B. and B. Saria (eds), Report of the Workshop on Fisherfolk Organisations in West Africa. 1993 Cotonou, IDAF Project, 93 p., IDAF/WP/45.
- Horemans, B. et B. Saria (éds), Rapport de l'atelier sur les organisations de pêcheurs en Afrique de 1993 l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 102 p., DIPA/WP/45.
- Kébé, M., Gallène J. et Thiam D.- Revue sectorielle de la pêche artisanale en Guinée Bissau. 1993 Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA) 32 p. + annexes, DIPA/WP/46.
- Kébé, M., Gallène J. et Thiam D.- Revista sectorial da pesca artesanal na Guiné-Bissau Programa de 1993 Desenvolvimento Integrado das Pescas Artesanais na Africa Ocidental. Cotonou DIPA, 32p. + anexos DIPA/WP/46

- Horemans B., - La situation de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest en 1992. Cotonou, 1993
Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 36 p., DIPA/WP/47.
- Kété, M., Njock J.C. et Gallène J.- Revue sectorielle de la pêche maritime au Cameroun. 1993
Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 30 p. + annexes, DIPA/WP/48.
- Kété, M., Njock, J.C. and Gallène, J. R., Sectoral review of marine artisanal fishery in Cameroon. 1993
Cotonou, IDAF Project 33p., IDAF/WP/48
- Anon., Report of the Working Group on Artisanal Fisheries Statistics for the Western Gulf of Guinea, Nigeria and Cameroon. Cotonou, IDAF Project, 126p., IDAF/WP/49
- Satia, B.P., Ten years of Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa (Origin, Evolution and Lessons Learned). Cotonou, IDAF Project, 37p., IDAF/WP/50
- Satia, B.P., Dix ans de développement intégré des pêches artisanales en Afrique de l'Ouest (Origine, évolution et leçons apprises). Cotonou, Projet DIPA, 41p., DIPA/WP/50.
- Stoitholm, H. and Isebor C., The fishery of *Ilisha africana* in the coastal waters of Republic of Benin and Lagos State, Nigeria. Cotonou, IDAF Project, 81p., IDAF/WP/51.
- Anon., - Report of the Seventh IDAF Liaison Officers Meeting Cotonou, Benin, 22-24 November 1993. Cotonou, IDAF Project, 72p., IDAF/WP/52.
- Anon., - Rapport de la Septième Réunion des Fonctionnaires de Liaison, Cotonou, Bénin, 22-24 novembre 1993. Cotonou, Projet DIPA, 77p., DIPA/WP/52.
- B.P Satia and B. Horemans editors, Workshop on Conflicts in Coastal Fisheries in west Africa, 1993
Cotonou, Benin, 24-26 November 1993. Cotonou, IDAF Project 64p., IDAF/WP/53.
- B.P Satia et B. Horemans (éds), Atelier sur les Conflits dans les Pêcheries Côtières en Afrique de l'Ouest, Cotonou, Bénin, 24-26 novembre 1993. Cotonou, Projet DIPA 68p., DIPA/WP/53.
- Horemans, B., The situation of artisanal fisheries in West Africa in 1993. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, Cotonou, Benin 39 p., IDAF/WP/54.
- Horemans B., La situation de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest en 1993. Cotonou Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 40 p. + annexes, DIPA/WP/54.
- Horemans, B., J; Gallène et J.C. Njock,- Revue sectorielle de la pêche artisanale à Sao Tomé et Principe. Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 31 p. + annexes, DIPA/WP/55.

II. Manuels de terrain / Field Manuals

- Johnson, J.P. et M.P. Wilkie, Pour un développement intégré des pêches artisanales; du bon usage de participation et de la planification. Cotonou, Projet DIPA, 157p. + annexes, Manuel de Terrain N° 1.
- Meynall, P.J., J.P. Johnson, and M.P. Wilkie, Guide for planning monitoring and evaluation in fisheries development units. Cotonou, IDAF Project, 116 p., IDAF Field Manual N° 2.

III. IDAF Newsletter / La Lettre du DIPA

- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 1, October/Octobre 1985, 4 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 2, January/Janvier 1986, 14 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 3, June/Juin 1986, 40 p.
IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 4/5, Sept./Dec. 1986, 76 p.

- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 6, September 1987, 58 p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 7, June/Juin 1988, 84 p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 8, June/Juin 1989, 74 p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 9, October/Octobre 1989, 84 p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 10, August/Août 1990, 84 p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 11, January/Janvier 1991, 6 p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 12, April/Avril 1991, 8 p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 13, July/Juillet 1991, 6 p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 14, October/Janvier 1992, 12 p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 15, September/Septembre 1992, 85p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 16, December/Décembre 1992, 31p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 17, March/Mars 1993, 39p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 18, June/Juin 1993, 38p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 19, September/Septembre 1993, 32p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 20, December/Décembre 1993, 28p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 21, March/Mars 1994, 32p.
 IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 22, June/Juin 1994, 32p.

IV. Documents de travail du Projet Modèle, Bénin / Working papers of the Model Project, Benin

- Coackley, A.D.R., Report on installation of a diesel inboard motor in a Ghana canoe. Cotonou, Model Project, 7 p. + annexes, PMB/WP/1 (En).
 1988
- Coackley, A.D.R., Installation d'un moteur diesel "inboard" dans une pirogue ghanéenne. Cotonou, Projet Modèle, 9 p. + annexe, PMB/WP/1 (Fr).
 1988
- Zannou, L.H., Etudes technico-économiques des fours améliorées pour le fumage de poisson en République Populaire du Bénin. Cotonou, Projet Modèle, 8 p. + 6 tableaux, PMB/WP/2.
 1988
- Atti-Mama, C., et M. Raïs, Etude démographique des communautés cibles du projet Modèle Bénin. Cotonou, Projet Modèle, 20 p. - 10 annexes, PMB/WP/3.
 1988
- Jorion, P., Non-monetary distribution of fish as food in Beninois small-scale fishing villages and its importance for auto-consumption. Cotonou, Model Project, 26p., PMB/WP/4.
 1988
- Tanimomo, P.F., Catalogue des engins de pêche maritime artisanale du Bénin. Cotonou, Projet Modèle, 46 p. + 3 annexes, PMB/WP/4, PMB/WP/5.
 1989
- Tanimomo, P.F., Rapport de consultation sur la formation des jeunes pêcheurs de l'UNICOOPEMA à Lomé. Cotonou, Projet Modèle, 17 p. + 6 annexes, PMB/WP/6.
 1989
- Atti Mama, C., Impact socio-économique de la piste Pahou-Kpota. Cotonou, Projet Modèle, 10 p. + 3 annexes, PMB/WP/7.
 1989
- Ahouanmènou, C., C. Atti-Mama, B. Houndékon, D. Tempelman et D. Turcotte, Animation, gestion et planification, séance de travail avec les agents de terrain. Cotonou, Projet Modèle, 142 p. + annexes, PMB/WP/8.
 1989
- Atti-Mama, C., D. Turcotte, et W. Wentholt, Evaluation interne des activités du projet modèle Bénin dans le secteur de Ouidah. Cotonou, Projet Modèle, 36 p. + 7 annexes, PMB/WP/9.
 1989
- Tempelman, D., The participatory approach in an integrated artisanal fisheries project; structuring community development - womens activities. Cotonou, Model Project, 43 p., PMB/WP/10.
 1989
- Landry, J., Cours d'alphabétisation fonctionnelle en calcul. Cotonou, Projet Modèle, 59 p. + 3 annexes PMB/WP/11.
 1989
- Landry, J., and D. Tempelman, Functional literacy, Training Guide for a numeracy course. Cotonou, Model Project, 55 p. + 3 annexes, PMB/WP/11.
 1989
- Atti-Mama, C., Systèmes traditionnels et modernes d'épargne et de crédit en milieu pêcheur au Bénin. Cotonou, Projet Modèle, 41 p. - annexes, PMB/WP/12.
 1990

- Sènouvo, P., Statistiques de pêches des villages du Projet Modèle Année 1987. Cotonou, Projet Modèle, 33 p., PMB/WP/13.
- Sheves, G.T., P.T. Holler and P.F. Tanimomo. Report on demonstration with echo-sounders, 1990 compasses and multimono gillnets in Ghana. Cotonou, Model Project, 22 p., PMB/WP/14.
- Coackley, A.D.R., and G.T. Sheves, A review of the experimental introduction of diesel inboard motors to Ghana canoes. Cotonou, Model Project, 41p., PMB/WP/15.
- Iff, A.M. et D.E. Tempelman, Etude sur les relations entre les captures de poisson et l'état nutritionnel des communautés de pêcheurs dans la province du Mono, au Bénin. Cotonou, Projet Modèle, 27 p., PMB/WP/16.
- Sènouvo, A.P. et A.A. Gbaguidi, Recueil des données statistiques des pêches maritimes au Bénin. Période de 1984 à 1989. Cotonou, Projet Modèle, 134p., PMB/WP/17.
- Houndékon, B.R., Initiative locale et développement: Expérience des communautés de pêcheurs marins du Bénin. Cotonou, Projet Modèle, 17 p., PMB/WP/18.
- Le Gurun, J.F., La section de technique des pêches. Cotonou, Projet Modèle, 43 p., PMB/WP/19. 1991
- FAO/Government Cooperative Programme, Integrated Development of Small-Scale Fisheries in West Africa, Model Project Benin, Project findings and recommendations. FAO, Rome, FI:GCP/RAF/198/DEN Terminal Report, 34p.
- Programme de Coopération FAO/Gouvernements. Développement Intégré de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest, Projet Modèle Bénin, Conclusions et recommandations du Projet. FAO, Rome, FI:GCP/RAF/198/DEN Rapport terminal, 40 p.

